

**NOUVELLES**

**CSN**

Numéro 353

15 janvier  
1993



## **Après 20 ans, la revanche sur Uniroyal**

Jean Fournier, l'âme de Scopcat

**Page 3**



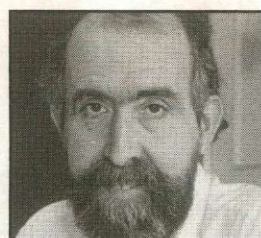
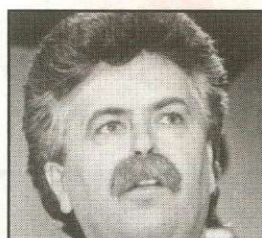
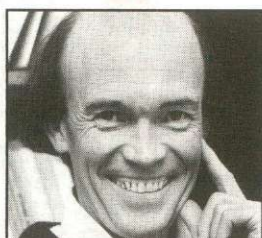
3

7

8

10

14



### La revanche sur Uniroyal

Depuis 20 ans, pour certains d'entre eux, ils ont fait des batailles pour se donner un syndicat, pour contrôler l'organisation de leur travail, pour contrer trois fermetures, et finalement, pour créer, en pleine crise économique, leurs propres emplois. Une «histoire syndicale» comme il en existe peu.

### PVM: le syndicat a gagné

Règlement fort satisfaisant, le 22 décembre, pour les employés d'entretien de la Place Ville Marie, en grève depuis huit mois. Entre autres sur la question de la charge de travail, qui était au coeur du conflit.

### Le travail sans visage

L'économie souterraine représente au Québec environ 3% du PIB. 14% de la population travaille au noir, et 21% achète leurs produits ou services. Un phénomène social quasi impossible à contrôler.

### Réfléchir localement sur l'action syndicale

Un compte-rendu du 35e congrès de la Fédération des affaires sociales, tenu sous le thème *D'abord le monde*.

### L'année des rendez-vous ratés

1992: des rendez-vous ratés, voilà ce qui a caractérisé la dernière année, voilà ce qui a provoqué des reculs au plan de l'emploi, de la productivité et de la compétitivité, et qui a prolongé la crise.

MALENFANT EN TRAIN DE SE NOYER...



**Coordination**  
Jean-Pierre Paré

**Photographe**  
Alain Chagnon

**Rédaction**  
Michel Crête  
Guy Ferland  
Louis-Serge Houle  
Henri Jalbert  
Thérèse Jean  
Marc Laforge  
Luc Latraverse  
Lucie Laurin  
Jean-Pierre Paré  
Michel Rioux  
Jacqueline Rodrigue

**Caricaturiste**  
Garnotte

**Impression**  
Les travailleurs et travailleuses syndiqués CSN de L'Imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

**Collaborations**  
Jacques Guay  
Michel Tremblay  
Clément Trudel  
Pierre Vadeboncoeur

**Conception graphique**  
Jean Gladu

**Mise en page électronique**  
Jean Gladu  
Sophie Marcoux  
Jean-Pierre Paré

Les syndicats ont l'autorisation (et notre encouragement) de reproduire le contenu de **NOUVELLESCSN** dans leur journal.

**NOUVELLES CSN** est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe. Pour recevoir des copies supplémentaires: CSN adressage, 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5.

Rédaction: 514-598-2159 Distribution: 514-598-2233  
Numéro central: 598-2121



# Après 20 ans, la revanche sur Uniroyal

Par Guy Ferland

À quarante pieds de profondeur, au fond d'une ancienne carrière battue par la neige poudreuse, les derniers résistants d'Uniroyal et de Servaas achèvent de roder leur nouvelle usine de poudrette de caoutchouc fabriquée à partir des pneus usés. Ce matin du 7 janvier, le froid subit a gelé l'eau que le doux temps des derniers jours avait accumulée au fond de la cour, et la glace empêche le mouvement des camions. Dans l'usine, il fait froid et humide: le camion d'huile à chauffage n'a pu se rendre. Autour des machines, on croirait voir les «derniers humains de la terre» s'affairant à quelque tâche de survie.

**E**n réalité, c'est bien de survie qu'il s'agit. Car depuis 20 ans pour les uns, 10 ans pour les autres, ces gens ont fait des batailles disproportionnées à leurs propres forces pour se donner un syndicat à leur goût, pour contrôler l'organisation de leur travail, pour contrer trois fermetures d'usine, et finalement pour créer, en pleine crise économique, leurs propres emplois en innovant dans un secteur qu'ils avaient appris à connaître, celui du recyclage des vieux pneus. En développant une technologie nouvelle, ils sont allés au-delà de la simple transformation primaire pour faire maintenant ce qu'ils appellent avec fierté de la régénération, c'est-à-dire: redonner une nouvelle vie au caoutchouc lui-même pour divers usages industriels.

## Lutte pour la reconnaissance syndicale

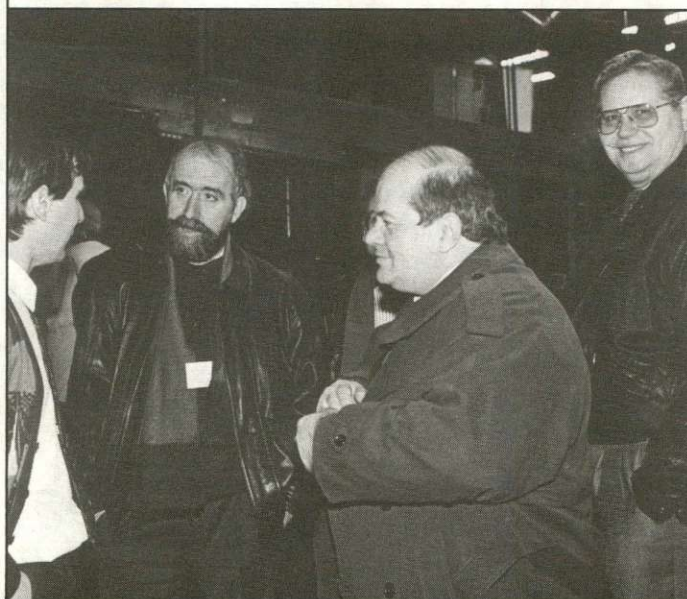
Il en reste cinq des 65 anciens d'Uniroyal, qui ont

fondé leur syndicat en 1972 et qui ont fait la plus longue grève de reconnaissance syndicale de mémoire contemporaine, à l'ancienne usine de rechapage de pneus de ville d'Anjou: cinq ans jour pour jour, du 24 septembre 1974 au 24 septembre 1979. Grève ponctuée par quelques occupations mouvementées, dont celle du siège social d'Uniroyal au 26<sup>e</sup> étage du Rockefeller Center à New York,

en novembre 1977. Grève marquée par une fructueuse campagne de boycottage des pneus Uniroyal, et qui, en cours de route, s'était muée en lutte pour la réouverture de l'usine que la compagnie avait préféré fermer définitivement, plutôt que de reconnaître le syndicat.

Dix étaient morts pendant ces cinq années épiques, d'autres avaient trouvé un emploi ailleurs.

**Lors de l'inauguration officielle de l'usine Scopcat, le 12 décembre dernier: Jean-Guy Delorme, président du syndicat, Gérald Larose, président de la CSN, Léopold Beaulieu, trésorier de la CSN, et Réal Chartier, un ancien d'Uniroyal qui demeure toujours solidaire de la coop tout en travaillant ailleurs.**



Mais en novembre 1979, ils étaient 39 à retourner au travail avec leur convention collective en poche, dans la même usine qui, entre-temps, avait été vendue à la compagnie américaine Servaas, attirée par la facilité d'approvisionnement qu'offrait l'immense réserve de pneus usagés qui s'accumulait à St-Amable, près de Montréal.

## Lutte pour la réouverture

C'était le bonheur total, au dire de Jean Fournier. Les travailleurs avaient acquis le contrôle de l'organisation du travail, et c'est grâce à leur expertise que le nouveau propriétaire avait pu reprendre avec succès la production, après les cinq années d'interruption. Mais voilà qu'en octobre 1982, un incendie détruit une partie de l'usine, entraînant une trentaine de mises à pied. Alors recommence la lutte pour la réouverture, car il devient vite évident que la compagnie



n'entend pas reprendre les pleines opérations, et qu'elle projette même de fermer définitivement, prétextant une baisse de la production. En réalité, cette baisse était survenue à partir du moment où la direction avait voulu reprendre le contrôle absolu de l'organisation du travail.

Encore huit mois sur le trottoir, encore huit mois de campagne! Et Servaas renoncera à la fermeture, devant le capital de sympathie que le syndicat accumule chaque jour dans l'opinion publique en faisant partout la démonstration qu'il s'agit d'une production rentable et socialement utile. Même qu'elle réembauchera, pour reconstruire la partie endommagée de l'usine, une dizaine de travailleurs qui ne pouvaient être immédiatement réaffectés à la production.

### Lutte pour retrouver leurs emplois

Tout baignait à nouveau dans l'huile, c'était de nouveau le bonheur total, lorsque le 27 octobre 1985, en cachette au cours de la fin de semaine, Servaas fait démonter et transporter la machinerie à Cornwall, en Ontario. Et recommence l'épopée! Après tout, Cornwall n'est qu'à une soixantaine de milles de Montréal, et ces emplois nous appartiennent, disent les victimes de cette fermeture aussi soudaine qu'inexplicable. Plusieurs sont prêts à déménager là-bas, d'autres à faire l'aller-retour chaque semaine. Une bataille juridique s'engage auprès du ministère ontarien du Travail pour faire reconnaître leur droit au transfert du syndicat et de la convention collective.

Mais bien que les syndi-

cats de Cornwall eussent appuyé la démarche des gens de Servaas, leur syndicat ne sera finalement pas reconnu par le ministère ontarien. Alors, l'idée d'une coopérative de production, qui avait commencé à germer lors de la deuxième campagne pour la réouverture, après l'incendie, commence à s'imposer. Et c'est ainsi que le 6 janvier 1986, les 40 ex-employés de Servaas fondent leur coopérative de travail. Commence alors, avec le Groupe de consultation de la CSN pour le maintien et la création d'emploi et les Caisses CSN de Québec et de Montréal, le long cheminement qui conduira à l'ouverture officielle de l'usine, en décembre 1992, qui donne aujourd'hui de l'emploi à une vingtaine de personnes.

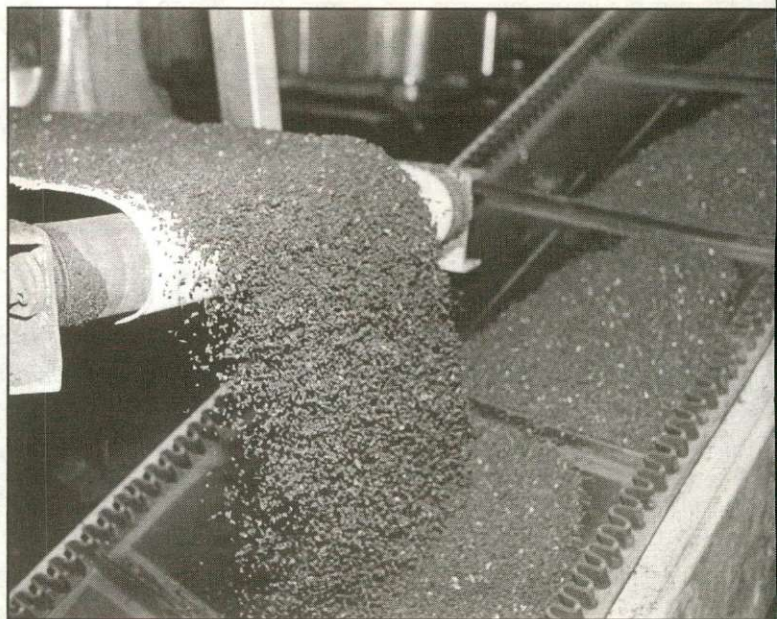
### Coup de chance

Contrairement à ce qui se passe la plupart du temps lorsqu'une coopérative de travail est formée, Scopcat a dû commencer à zéro, plutôt qu'à partir d'installations rachetées de l'ancien employeur. C'est une différence importante qui a fait en sorte que le démarrage a été plus long. Trouver d'abord un établissement en pleine ville, à prix abordable et capable de recevoir l'équipement auquel on songeait, c'était déjà un exploit, rappelle Jean Fournier.

À tout hasard, il prend contact avec le propriétaire d'une usine de Laval qui fabriquait, en sous-traitance pour Servaas, des supports de silencieux et des butoirs de quais. Coup de chance, l'usine est à vendre pour le prix de location. Mais le délai nécessaire à l'obtention des permis municipaux et environnementaux manque de faire



**Mario Verardino, un ancien de Servaas, au début de la chaîne de production, et au premier déchetage des pneus. L'étape suivante consiste à enlever la fibre et le métal pour ne garder que le caoutchouc.**



**Par procédés successifs, le caoutchouc est granulé à différentes grosseurs allant jusqu'à la poudre, selon les spécifications des clients.**





**Stéphane Gauthier, dans le premier atelier où l'on fabrique des supports de silencieux et des butoirs de quais.**

rater la transaction, qui réussit néanmoins. C'était une chance inespérée car la coop pouvait reprendre la production des supports et des butoirs avec l'équipe en place — ce qui survient en avril 1991 —, tout en continuant les démarches pour mettre en oeuvre son projet inédit de granulage du caoutchouc.

Au début, cette production d'appoint tout à fait inattendue occupait sept ou huit personnes à plein temps. Les autres membres de la coopérative travaillaient ailleurs pour gagner leur vie, mais plusieurs venaient faire quatre heures

par semaine pour payer leur part sociale, laquelle est établie à \$7 500 par membre et versée par retenue sur le salaire, qui est fixé à \$13 de l'heure pour tout le monde. Quatre autres membres travaillaient à plein temps pour trouver le financement et mettre au point l'équipement devant servir au granulage du caoutchouc.

#### **De la machinerie danoise améliorée**

Cet équipement, acheté du fabricant danois Eldan, était conçu pour recycler les métaux, pas le caoutchouc. «C'est nous qui l'avons

*adapté au caoutchouc*, précise Jean Fournier. *Les Danois voulaient faire de la grosse granule, mais nous on leur a dit: il n'y a pas d'argent à faire là, il faut réduire le caoutchouc en poudre pour répondre aux besoins du marché.»*

Cette poudre entre dans la composition de l'asphalte, par exemple. C'est actuellement le principal débouché pour Scopcat. Elle entre aussi dans la fabrication des sabots de freins et de diverses pièces moulées nécessaires à l'industrie. Chez Servaas, on fabriquait surtout des feuilles de caoutchouc à partir de

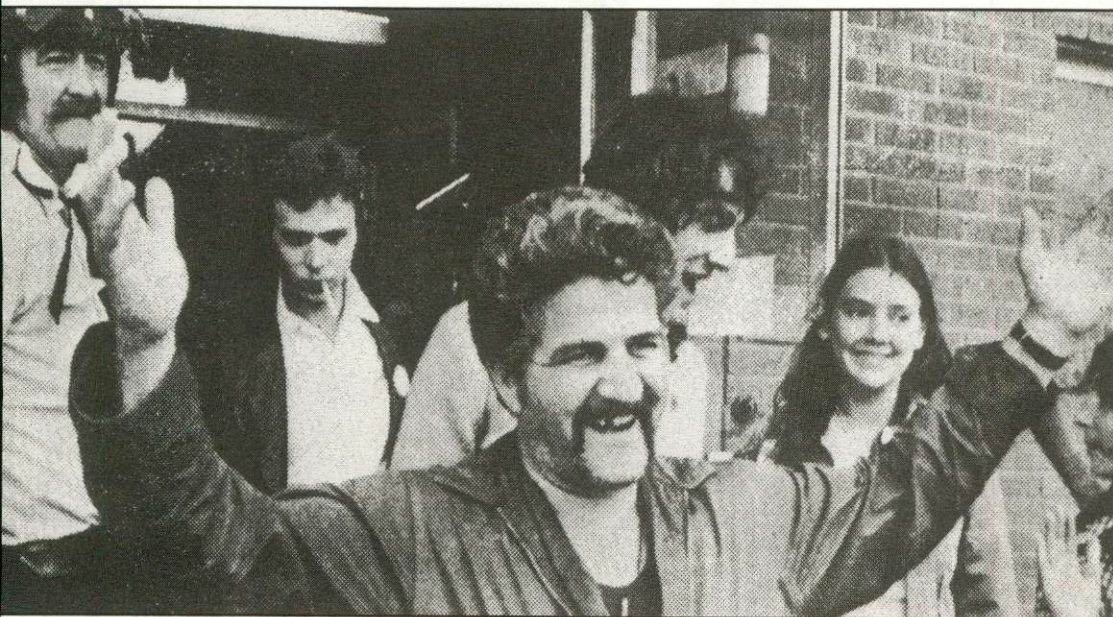
pneus déchiquetés en y mélangeant des huiles. On fabriquait aussi de la poudre de caoutchouc, mais seulement à partir des résidus de rechapage.

Le pari des fondateurs de Scopcat aura été de fabriquer de la poudre, qui est fort en demande, à partir des pneus entiers qui constituent, c'est l'évidence, une matière première des plus abondantes. C'est en cela que réside l'innovation technologique, à partir du matériel danois, qu'ils ont transformé de manière à pouvoir déchiqueter le pneu en enlevant la fibre et le métal pour ne garder que le caoutchouc, qu'on granule ensuite, par procédés successifs, à la grosseur requise par le client.

Jean Fournier raconte: «On a dit aux Danois: on va vous donner la technologie pour réduire le caoutchouc en poudre avec vos machines. Ils ont répondu: très bien, et ça nous a sauvé pas loin de \$800,000. On est devenu une salle de montre pour eux. Quand ils ont des clients pour leurs machines, ils les envoient chez nous. Et on améliore le procédé constamment. Aujourd'hui, on peut granuler et mouliner de la grosseur d'un pois jusqu'à la poudre de talc.»

#### **Un an de rodage**

L'équipement danois a commencé à entrer à l'usine en novembre 1991, et il a fallu quelques mois pour faire les modifications et les premiers essais. La production comme telle a commencé au printemps 1992, mais à vrai dire, toute l'année en a été une de rodage, en même temps qu'on développait le marché. Encore pendant les Fêtes, on était en train de réorganiser la disposition des machines et



**En juin 1976, première occupation de l'usine d'Uniroyal après l'annonce de la fermeture. Expulsés après cinq jours par la police anti-émeute, les sept grévistes sont accueillis à leur sortie par un groupe de sympathisants. Ci-dessus, Roger Martin, qui était le directeur de grève local.**



des convoyeurs pour que ce soit plus fonctionnel.

L'année 1993 devrait marquer le véritable départ, si on peut passer à travers l'épineux problème des liquidités qui entrave souvent le développement des coopératives de travail. Car le marché potentiel existe, il suffit de le développer, et Scopcat n'a pas vraiment de compétiteur: Servaas, qui aurait pu le devenir, a fait faillite trois ans après avoir déménagé en Ontario! Et la technologie développée par Scopcat lui donne une bonne longueur d'avance sur quiconque voudrait se lancer dans la fabrica-

tion de la poudre de caoutchouc dont la demande n'est pas affectée par la récession.

«C'est plutôt le contraire, explique Jean Fournier, car les clients cherchent à remplacer le caoutchouc vierge, qui coûte très cher, par les produits régénérés que nous fabriquons à bien meilleur marché. Mais la récession nous affecte d'une autre façon, parce que les clients exigent leur livraison pour hier et ne veulent pas stocker. C'est très difficile de planifier dans ces conditions. Si on avait un inventaire ça irait mieux, mais on manque d'espace pour stoc-

ker. On perd de l'argent parce qu'on n'a pas assez d'argent pour en faire! Mais on est en train d'organiser notre cour pour y mettre quelques camions en attente.»

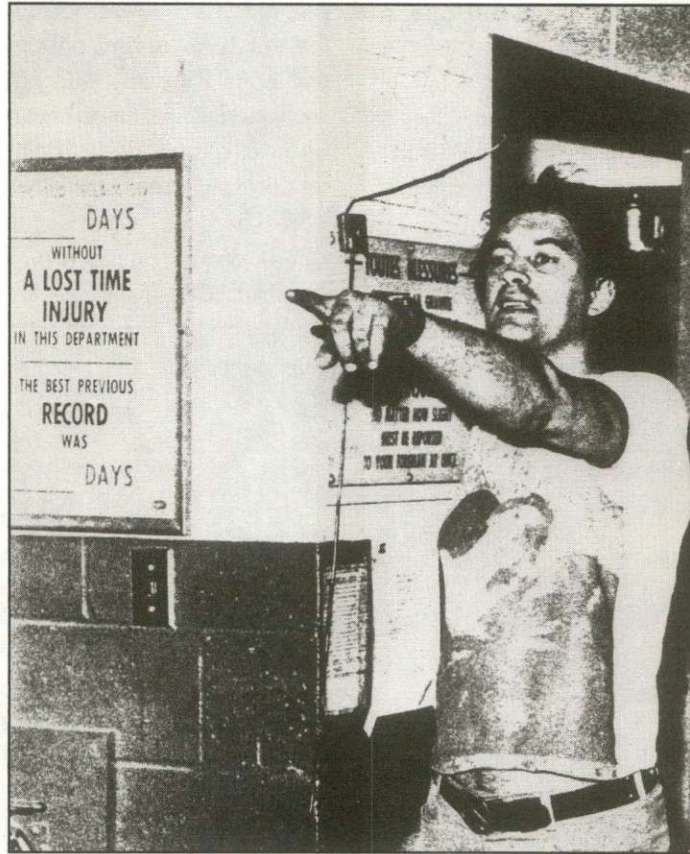
### Développer progressivement

La capacité théorique de production est de 18,000 à 20,000 tonnes par année, dépendamment de la grosseur des poudrettes. Mais l'objectif actuel de vente est de 8,000 tonnes, parce qu'il faut développer le marché progressivement, à mesure qu'on peut répondre à la demande. Pour 1992, an-

née de rodage, les ventes se situent autour de \$650,000. Ironiquement, c'est en Ontario que la plus grande partie de ces ventes a été effectuée, où Scopcat maintient un représentant et projette d'ouvrir une usine dans un avenir pas très éloigné. C'est une douce consolation pour les anciens de Servaas! On a aussi vendu au Québec, bien sûr, et jusqu'en Virginie et au Connecticut. Pas une plainte sur la qualité du produit, mais plutôt des félicitations, notamment de la part du ministère ontarien de l'Environnement.

## Comme dans une grève!

Jean Fournier, c'est l'inspiration de Scopcat, comme il l'avait été pour la fondation du syndicat chez Uniroyal, pour le contrôle de l'organisation du travail chez Servaas, et pour la lutte contre les fermetures aux deux endroits. Qu'est-ce qui lui donne encore le souffle, après 20 ans de luttes presque incessantes, de faire face aux immenses difficultés qu'entraîne la mise en oeuvre d'une coopérative de travail? Sans hésiter, il répond que c'est la même motivation qu'il y a 20 ans, celle d'être bien dans son emploi, celle d'avoir de bonnes conditions de travail. «Mais cela ne vient pas tout seul, s'empresse-t-il d'ajouter. Cela n'est pas gratuit. Les gens qui ont travaillé avec le plus de ferveur pour mettre sur pied la coopérative, ce sont les mêmes qui ont travaillé le plus fort à bâtir le syndicat. Parce qu'ils savent que rien nous est donné gratuitement.»



Jean Fournier, le président du syndicat, sur les lieux de l'occupation d'Uniroyal en juin 1976.

Manière de dire que tout le monde ne prend pas la pression également dans la coop, et que lorsqu'il faut donner un coup sur la production, c'est encore ceux qui ont fait des batailles qui sont les plus disponibles. Jean Fournier est tout à tous. On peut aussi bien le voir en train d'ajuster une machine que de négocier une vente ou un contrat d'approvisionnement. Mais il ne voit là qu'une période transitoire, comme au syndicat au début, confiant qu'avec le temps, les responsabilités pourront être mieux partagées. A-t-il eu des moments de découragement? «C'est comme dans une grève, répond-il. Il faut que tu laisses souffler le monde.

Il y a des grands bouts que j'ai faits tout seul, et il y en a d'autres où les autres étaient là pour me ramasser. Mais c'est la même détermination qui nous tient.»



# Les employé-es d'entretien ont eu gain de cause

Par Jacqueline Rodrigue

La persévérance, la ténacité, l'opiniâtreté, nourries par une solidarité sans faille, quasi instinctive, ont souvent été la caractéristique, dans l'histoire du mouvement syndical, de luttes victorieuses menées par un petit groupe de syndiqué-es contre un employeur rétrograde et coriace. Ce fut encore le cas, tout récemment, des employé-es d'entretien de la Place Ville Marie.

**A**près trois jours intensifs de négociation, huit mois de conflit plus tard, une entente est en effet intervenue, le 22 décembre, entre leurs représentants et ceux des Industries de maintenance Empire Inc., sous-contractant pour l'en-

retien des bureaux de la «grande dame de Montréal» (voir le numéro 349 de *Nouvelles CSN*).

Le même jour, les 110 syndiqués ont adopté le règlement dans une proportion de 90%. Quelques jours auparavant, ils étaient allés «visiter» les grands patrons de Trizec, propriétaire de la Place Ville Marie, à Toronto. Au lendemain de cette visite, les rencontres de négociation reprenaient enfin et aboutissaient à un règlement plus que satisfaisant pour le syndicat, qui a obtenu des gains majeurs sur la charge de travail et récupéré trois des postes éliminés avant le conflit. La nouvelle convention aura une durée de trois ans.

L'enjeu majeur de ce conflit portait sur la surcharge de travail et, par le fait même, sur les conditions de travail et la santé-

sécurité au travail. Les employées, majoritairement des femmes, refusaient depuis le tout début la nouvelle charge de travail qu'on voulait leur imposer, soit l'entretien de six ailes au lieu

de trois (pour une superficie de 30,000 pieds carrés). Le syndicat, lui, voulait maintenir la même charge que celle de la dernière convention.

## À notre cadence

En octobre 1992, la partie patronale baissait ses exigences à cinq ailes. Cette proposition était à nouveau rejetée massivement par 90% des membres. «Le règlement que nous avons obtenu prévoit que nous demeurons à trois ailes avec 32,000 pieds carrés, mais nous aurons seulement chacune une heure de balayage de tapis à effectuer au lieu des trois heures antérieures. Ça, c'est important, car passer la balayeuse, c'est dur pour le dos et les jambes. Ensuite, nous pourrions prendre notre pause d'une



Christiane Larose

demi-heure, pour le souper. Auparavant, les trois-quarts d'entre nous n'en avaient pas le temps. C'est une victoire sur la surcharge de travail, d'expliquer Christiane

Larose, vice-présidente du syndicat. C'est comme pour la récupération des déchets. Maintenant, tout sera à notre portée pour respecter cette exigence, sans avoir à faire le tour de nos ailes deux et trois fois pour ce faire. Ce n'est pas que nous étions contre la récupération, mais auparavant, la mauvaise organisation du travail alourdissait considérablement cette tâche. Maintenant, nous nous sentons plus respectées dans notre travail», poursuit-elle.

L'entente prévoit également que la semaine de travail des hommes passera de 44 heures à 40 heures, mais sans compensation salariale. Et des 38 mises à pied faites en avril, le syndicat a récupéré trois postes et pense pouvoir obte-

nir sous peu l'ouverture de cinq autres postes.

## Toujours la solidarité

«Même si vivre un conflit comporte ses moments de difficultés, nous sortons fières de cette expérience, car nous avons obtenu ce que nous voulions en rapport avec nos problèmes de charge de travail. Là-dessus, nous avons gagné», témoigne la vice-présidente du syndicat.

«Huit mois de conflit, ça redonne une vie au syndicat», poursuit-elle. Toutes les semaines, les membres du syndicat étaient rencontrés afin de les informer du déroulement des événements. La solidarité de ce groupe était bien enracinée. Ils savaient ce qu'ils voulaient, ce pourquoi ils se battaient. «Nous voulions avoir gain de cause et refuser des conditions de travail impossibles. Je pense que ce règlement est important pour tout le monde de l'industrie de l'entretien, de déclarer Christiane Larose. Dans notre lutte, le soutien de la CSN et de ses membres, qui ont su nous démontrer généreusement leur appui, a contribué également à notre succès», conclut-elle.





# Le travail sans visage

Par Lucie Laurin

**Pas facile d'évaluer l'ampleur des activités économiques souterraines. Ceux qui s'y adonnent ne consentent guère à en parler. Pourtant, tellement de personnes en consomment les produits et services qu'il faut bien conclure qu'il s'agit là de pratiques assez répandues.**

«<< Voulez-vous une facture? » Qu'il se lève, celui ou celle qui n'a jamais reçu semblable proposition. Et qui n'y a jamais cédé! Restaurant, garage, magasin de lingerie ou de chaussures, garde à domicile, construction, menus travaux d'entretien: les occasions vont se multipliant, dirait-on, surtout depuis l'imposition de la TPS et de la TVQ. Et il n'a pas encore été question de cigarettes, d'alcool ni de drogues...

## Un phénomène social

D'après une enquête réalisée en 1987, l'économie souterraine représente au Québec environ 3% du produit intérieur brut (PIB), soit \$5 milliards, une dépense moyenne de \$2,000 par ménage! La moitié des revenus au noir (c'est-à-dire non déclarés à l'impôt) est liée à des activités criminelles: vente de drogues, prostitution, jeu et contrebande de cigarettes et d'alcool. L'autre moitié (1,5% du PIB) provient du travail au noir répandu dans un grand nombre de secteurs économiques (voir tableau). S'il est difficile de re-

cueillir de l'information relative aux activités criminelles, le travail au noir, puni moins sévèrement, est plus aisé à cerner. «Il faut néanmoins recourir à des méthodes indirectes pour amener les gens à révéler leur participation à des activités souterraines. Après tout, ce sont des activités illégales et ils ont peur de se faire prendre. Mais ceux qui consomment les biens et services au noir sont moins gênés de parler que ceux qui les produisent», déclare Pierre Fréchette, directeur du département d'économie de l'Université Laval, auteur de la recherche qui lui a valu la réputation de spécialiste sur la question au Québec. Le chercheur a distribué un questionnaire dans la région métropolitaine de Québec à un échantillon de 2,200 personnes sélectionnées au hasard, selon une méthode semblable à celle qu'utilise Statistique Canada.

«En se basant sur les réponses des acheteurs et acheteuses, on a pu évaluer l'ampleur du travail au noir», reprend Pierre Fréchette. On peut estimer qu'environ 14% de la population de 18 ans et plus travaille au noir, et que 21% de cette population achète au noir. Au total, et en tenant compte des recoupements, on peut dire qu'environ 33% de la population est impliquée dans cette activité, ce qui me fait conclure qu'il s'agit davantage d'un phénomène social que d'un phénomène économique!»

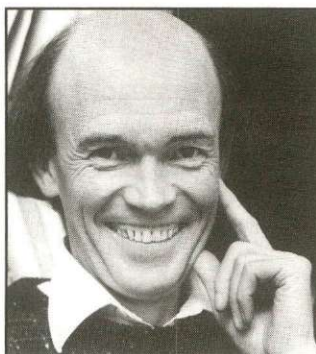
## Les jeunes produisent, les vieux achètent

L'enquête a révélé que ce sont surtout les jeunes qui travaillent au noir: 41% ont moins de 25 ans, tandis que seulement 8% ont plus de 45 ans. «Pas étonnant, commentera Pierre Fréchette, que les travailleurs au noir se recrutent chez ceux qui sont le plus affectés par le

chômage et qui ont le plus de temps!» En conséquence, ces travailleurs sont plus scolarisés que la moyenne de la population: un tiers d'entre eux ont complété des études collégiales et un autre tiers, des études universitaires.

Même si aucun profil homogène de ces personnes ne se dessine d'après leur statut et les raisons fort variées qu'elles invoquent pour recourir au travail au noir, on peut distinguer deux catégories: celles (35%) qui ont déjà un emploi régulier et qui désirent s'offrir du luxe ou payer moins d'impôt; et celles qui n'ont pas d'emploi principal, étant aux études (36%), en chômage (14%) ou tenant maison (14%), et qui travaillent au noir pour boucler le budget familial et éviter de perdre l'aide sociale ou l'assurance-chômage.

Si ce sont des jeunes qui produisent, ce sont des plus vieux qui ont l'argent pour acheter. Les acheteurs et acheteuses de biens et services au noir ont 38 ans en moyenne et 76% d'entre eux détiennent un emploi.



Pierre Fréchette



Si les trois-quarts d'entre eux disent acheter au noir pour payer moins cher, 53% seulement sont satisfaits de la qualité de leurs achats, tandis que 41% en sont insatisfaits.

### Une importance fluctuante

Le travail au noir a, semble-t-il, depuis longtemps fait partie de notre vie sociale. Mais son importance peut varier considérablement. Ainsi, il aurait augmenté d'environ 20% en 1991, avec l'entrée en vigueur de la TPS et de la TVQ, et l'augmentation des taxes sur les cigarettes et l'alcool. Des circonstances qui font que tant l'acheteur que le vendeur y trouvent leur compte. De plus, «quand le niveau de taxation apparaît injuste à la majorité de la population, comme ce semble être le cas pour l'alcool et les cigarettes, aucune pression morale ne retient les actions des acheteurs et des vendeurs», écrit Pierre Fréchette.

Le lien est moins évident, par contre, entre la montée du travail au noir et celle du chômage. «Le chômage pourrait avoir pour effet de multiplier les travailleurs au noir; mais il n'est pas du tout certain qu'ils trouveraient des acheteurs pour écouler leurs produits et services, car la récession entraîne une diminution du pouvoir d'achat des éventuels acheteurs», explique le chercheur.

### Et chez les autres?

Malgré tout, si nous nous comparons à d'autres pays qui ont un système économique semblable au nôtre, le travail au noir chez nous demeure faible: estimé à 1,5% du PIB au Québec; il

serait de 2% en Norvège et de 4% en France. Des pourcentages que Pierre Fréchette attribue à une fiscalité plus lourde en Europe et à la présence, surtout en France, de nombreux immigrants illégaux, qui risqueraient d'être renvoyés dans leur pays s'ils exerçaient un travail régulier. «On trouve même, en France, des entreprises fonctionnant entièrement au noir, particulièrement dans les secteurs de la maroquinerie (Nord-Africains) et du vêtement (Vietnamiens), poursuit-il. Ces entreprises emploient des gens qui n'existent pas officiellement, qui ne paient pas d'impôt, et dont toute la vie est clandestine. Leur survivance s'explique par la cohésion au sein de ces groupes ethniques homogènes. Il y a, en effet, fort peu de chance qu'un immigrant clandestin aille dénoncer les mauvaises conditions de travail que lui impose son employeur!»

Plus près de nous, chez nos voisins du sud, l'immigration clandestine en provenance du Mexique joue un rôle important dans le travail au noir; c'est

d'ailleurs en exploitant des Mexicains en situation illégale que des grands propriétaires terriens de Californie se sont enrichis de façon éhontée. Mais la différence est encore plus frappante si l'on considère toute l'économie souterraine, incluant les activités criminelles: 7% du PIB aux États-Unis contre 3% chez nous. «Ici, les programmes sociaux constituent un frein à la prostitution et à la petite vente de drogue, explique M. Fréchette. Quant aux drogues de luxe, il faut être riche pour les consommer en quantité significative. Or les riches, c'est aux États-Unis qu'on les trouve.»

En Italie, l'économie souterraine représente 14% du PIB. Un pourcentage que le chercheur attribue au crime organisé et aux nombreuses entreprises qui produisent entièrement au noir.

### Faire disparaître le travail au noir?

Pourrait-on contrôler le travail au noir? «Ce serait très difficile, répond Pierre Fréchette. Il faudrait une multitude de policiers, car il y a trop de monde impliqué:

675,000 personnes environ qui produisent et un million qui achètent. De plus, ça ne serait pas rentable: il ne s'agit jamais de grosses sommes. Les travailleurs au noir en retirent un revenu annuel moyen de \$3,700. Il n'y a pas de gens riches parmi eux.»

L'économie souterraine pourrait peut-être diminuer si les taxes étaient abolies et si certaines activités aujourd'hui prohibées, comme la vente de drogues, étaient légalisées. En attendant, Pierre Fréchette voit dans le travail au noir une activité économique positive, qui contribue à faire rouler l'économie — «ce qui n'est pas pour plaire à la CSN!», dit-il en riant. Le travail au noir, en effet, est une activité économique additionnelle. Si on avait assez de policiers pour le traquer, les revenus qu'il génère actuellement disparaîtraient. Les gens qui s'adonnent présentement à cette activité cesseraient tout bonnement de le faire.»

Ce qui ne saurait guère hâter la disparition du travail au noir, c'est la grande tolérance de la population à l'égard de cette activité. «La société jugerait moralement inacceptable que les gens travaillent au noir à temps plein, déclare Pierre Fréchette. Très peu de personnes le font, d'ailleurs: ce serait trop risqué. Mais seulement 17,8% de la population jugent le travail au noir comme une activité immorale, et 19,3% estiment que le gouvernement devrait l'interdire.» Ce qu'il faut ajouter, c'est que la moitié de la population accepterait de travailler au noir, à temps plein ou à temps partiel, s'il le fallait pour vivre.

### Activités économiques liées au travail au noir

\$800 millions	travaux de menuiserie, plomberie, électricité, peinture, etc.
\$440 millions	garde d'enfants à domicile
\$270 millions	tâches d'entretien domestique: ménage, déneigement, terrassement
\$200 millions	services professionnels: production de rapports d'impôts, soins infirmiers, psychothérapies, décoration intérieure
\$100 millions	services personnels: coiffure, couture, traitement de textes, cours privés
\$80 millions	réparation et entretien d'appareils: mécanique automobile, débosselage; réparation d'appareils électriques et ménagers
\$45 millions	location de chambres
\$25 millions	services de transport: chauffeur, livraison, déménagement
\$540 millions	activités diverses, notamment restauration clandestine, pourboires



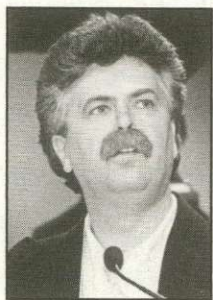
# Réfléchir localement sur l'action syndicale

Par Louis-Serge Houle

Dans un contexte où le gouvernement ne parle que de restrictions budgétaires et remet en cause les principes de gratuité, d'accessibilité et d'universalité, qui sous-tendent nos programmes sociaux, et à la veille des négociations dans le secteur public, comment peut-on concevoir l'amélioration des services à la population et les conditions de travail dans les établissements du réseau des affaires sociales?

C'est sur cette toile de fond déjà sombre, mais obscurcie davantage par la situation économique difficile, que s'est déroulé le 35e congrès de la Fédération des affaires sociales. Du 13 au 19 décembre, plus de 900 délégués provenant de 650 syndicats se sont réunis au Palais des congrès de Montréal pour réfléchir sur leur action syndicale, sous le thème *D'abord le monde*.

«Les dernières négociations ont été difficiles, le gouvernement refusant de négocier les conditions de travail dans le secteur public, rappelle le président de la FAS, Sylvio Robinson.



*Et la prochaine s'annonce aussi dure avec l'intention avouée du fédéral de geler les salaires de ses employé-es pour la prochaine année. Il faut que cette situa-*

*tion cesse!», lance-t-il en rappelant que les 7000 emplois réguliers qui sont disparus du réseau au cours des dernières années ont eu un grave impact sur la qualité des services.*

Dans la conjoncture difficile que traverse le Québec, comment concilier amélioration des conditions de travail et amélioration des services à

NOUVELLES CSN 353 • 15 janvier 1993 • page 10

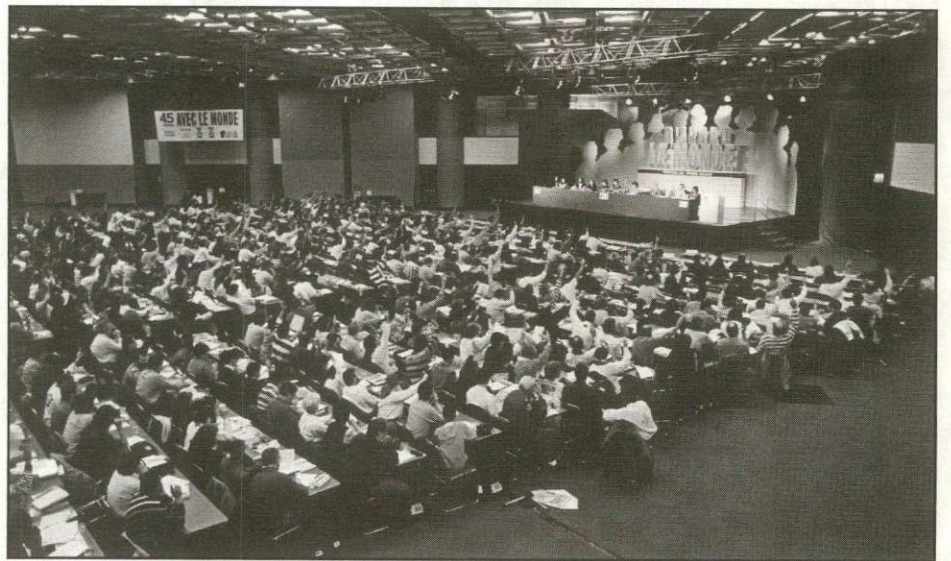
la population? «Certes, nous devons continuer à essayer de négocier de meilleurs contrats de travail, mais nous ne pouvons le faire en marge du Québec, sans que nous nous engageons dans une lutte acharnée contre le chômage chronique, sans le retour à un large consensus social-démocrate, explique Sylvio Robinson. C'est pourquoi il faut tenter de créer un large front uni autour de revendications sociales et mobiliser le Québec autour d'elles.»

Le thème du congrès, *D'abord le monde*, exprime bien cette volonté de

lier les intérêts des syndiqué-es et ceux de la population, ceux qui se sont mobilisés, dans les années 60, pour obtenir des programmes sociaux. «Or, reconnaît le président de la fédération, tout cela est remis en cause aujourd'hui.»

## Mini congrès d'orientation

C'est pourquoi la réflexion entreprise au congrès sur l'action syndicale doit se poursuivre dans chaque syndicat local afin de permettre aux membres de la FAS de débattre d'un certain nombre de questions, dont la

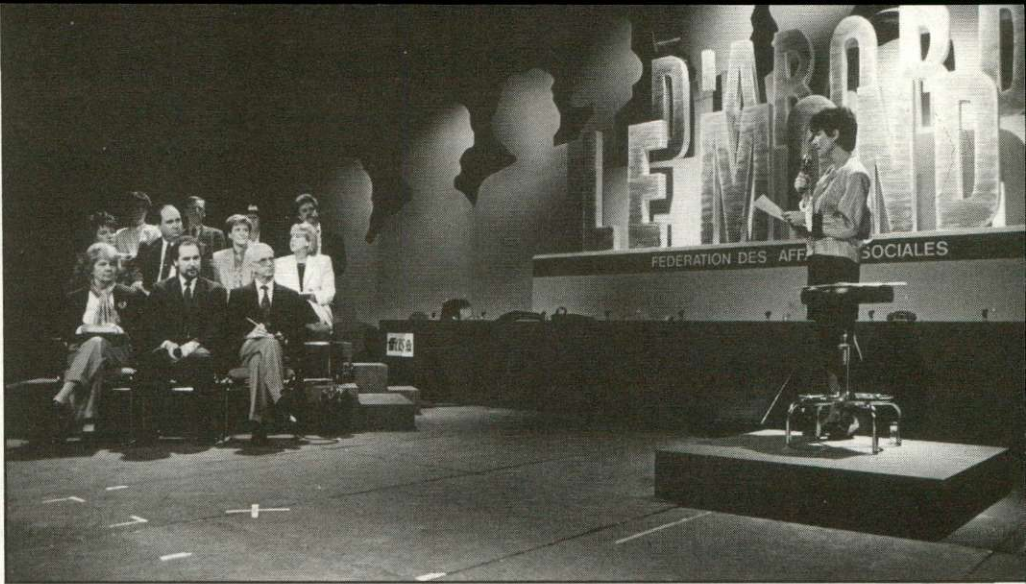


Sous le thème *D'abord le monde*, plus de 900 délégués ont discuté de la négociation dans le secteur public, d'organisation du travail et de la qualité des services. Tous les membres du comité exécutif ont été réélus sans opposition.



difficulté de négocier, l'amélioration des services à la population, les conditions de vie au travail et l'offensive patronale sur l'organisation du travail. Dans ce cadre, les syndicats de la FAS sont invités, au cours des prochains mois, à tenir des congrès d'orientation locaux et poursuivre avec leurs membres les discussions entamées au congrès.

«*Cette opération est très importante car nous croyons que la conjoncture des dernières années suscite beaucoup d'interrogations sur l'avenir du syndicalisme, mais aussi sur l'avenir de la société québécoise*», conclut Sylvio Robinson.



Les délégué-es ont assisté à une table ronde, animée par la journaliste Francine Pelletier, qui a permis d'entendre 12 intervenants discuter de la négociation, de la qualité de vie au travail, des problèmes budgétaires du réseau et de l'amélioration des services. Parmi les invités, on retrouvait Yvette Brunet, de l'AQDR, Michelle Lamquin, du Comité provincial des malades, Maurice Charlebois du MSSS, Jean Francoeur du *Devoir* et Sylvio Robinson de la FAS.

**D**e nouveaux modes de gestion sont-ils en voie de s'implanter dans les établissements de santé et de services sociaux? Est-on prêt à discuter de la qualité totale dans le secteur public?

«*Ce qui est certain, constate Sylvio Robinson, c'est que de plus en plus d'employeurs tentent d'introduire de nouveaux modes de gestion et des lieux de consultation dans les départements qui excluent toute représentation syndicale et qui ont des conséquences sur la qualité des services. Dans plusieurs établissements, on veut créer des endroits où l'on discuterait d'organisation du travail, de productivité, d'efficacité et même d'aménagements possibles à la convention collective. Mais les syndicats ne sont que rarement associés à ces démarches.*»

Selon le président de la FAS, ces approches patronales ne portent pas toujours le même nom mais ne visent qu'un seul et unique objectif: faire le plus possible avec le moins possible. «*Derrière tout cela, la notion de qualité est vite évacuée au profit de la réduction des coûts, sans égard à l'état des services*», note-t-il.

Néanmoins, il croit qu'il est important de saisir cette

## Une démarche sur l'organisation du travail

occasion de s'impliquer dans une démarche de réorganisation du travail et «*de ne pas regarder le train passer. Nous devons nous assurer que nos conditions de travail et les services à la population ne seront pas diminués*», explique-t-il.

### Une démarche

C'est dans ce sens que le congrès a adopté une démarche sur l'organisation du travail. Cette démarche veut supporter les syndicats qui veulent intervenir dans la gestion du travail des établissements qui décident de s'impliquer dans un processus de réorganisation du travail. Ainsi, ces syndicats devront se nommer un responsable de la cueillette des données sur l'organisation actuelle du travail afin d'alimenter les discussions entre les membres sur les objectifs syndicaux à mettre de l'avant.

Cette démarche respecte un certain nombre de principes: 1- la nécessité pour le syndicat de négocier tout processus de réorganisation du travail; 2- la reconnais-

sance par l'employeur du syndicat comme porte-parole des employé-es qu'il représente; 3- l'implication du syndicat dans l'ensemble du processus, incluant le choix des consultants éventuels, la définition des objectifs poursuivis, la mise en place des étapes de réalisation, la formation du personnel, la structure de consultation des employé-es, etc; 4- la nécessité de respecter la convention collective; 5- la transparence de l'information.

La démarche adoptée par les délégué-es de la FAS

comprend également la création d'un comité paritaire qui, dans le cadre d'un fonctionnement consensuel, aura comme mandat de voir à la mise en oeuvre du processus de réorganisation du travail. Ce comité devra entre autres rechercher des améliorations concrètes aux relations de travail, aux conditions de travail et à la qualité des services.

Au cours des prochains mois, la FAS développera une plate-forme de revendications devant amener le gouvernement à s'engager d'une façon formelle sur la participation des employé-es à l'organisation du travail dans le réseau de la santé et des services sociaux.



Le congrès a célébré le 45e anniversaire de fondation de la fédération, qui comptait 3300 membres en 1947. Madame Majella Cyr, qui participa au congrès de fondation en tant que déléguée du Centre hospitalier Robert-Giffard de Québec, David Asselin (à gauche) qui fut trésorier de ce syndicat durant 25 ans et Philippe Girard, ex-président du Conseil central de Montréal, ont rappelé quelques moments de l'histoire de la FAS.



# Le jumelage ANDES-FNEEQ a porté des fruits

Par Marc Laforge

**Salvador. 75,000 morts et 9,000 disparus, dont 374 enseignants assassinés et 103 autres qui n'ont laissé aucune trace. Le résultat de 12 ans de guerre civile et de dictature...**

**P**our un régime autoritaire, les professeurs sont souvent un ennemi et deviennent une cible. Au Salvador, les enseignants portent l'étiquette de révolutionnaires. «*Nous sommes considérés comme des activistes, des communistes, des agitateurs. Le gouvernement a la ferme conviction que les syndicats ne sont pas là uniquement pour défendre les intérêts de leurs membres, mais qu'ils s'impliquent trop dans les transformations sociales...une attitude critique qui n'est pas tolérée.*» Celui qui tient ces propos se nomme Rafael Cato, membre de l'Association nationale des éducateurs salvadoriens (ANDES), un regroupement syndical de 9,000 enseignants jumelé à la FNEEQ-CSN depuis son dernier congrès du 21 juin 1991. L'ANDES regroupe des enseignants de tous les niveaux d'enseignement.

Le jumelage s'est concrétisé à la suite du travail effectué par Christiane Malette, chargée de cours à l'UQAM, et Isabelle Éthier, enseignante au Cégep du Vieux-Montréal. «*Notre objectif était de venir en aide à une organisation d'enseignants, de femmes, ou de syndicats d'ouvriers, de pré-*

*férence dans un pays en lutte*», explique Christiane Malette. Elles ont trouvé en l'ANDES un groupe qui avait bien besoin d'aide.

Rafael Cato était récemment en tournée au Québec, à la recherche d'appuis financiers et politiques. Il a rencontré plusieurs organisations socio-communautaires, des groupes pour la paix, des syndicats de la FNEEQ-CSN. Rafael est persuadé que le soutien international aide à faire avancer la cause du syndicalisme dans son pays. «*Le gouvernement ne tient pas compte des appuis que nous pouvons obtenir des syndicats ouvriers du Salvador. Ce n'est pas suffisant. Mais le soutien de la FNEEQ et de la CSN, entre autres, démontre que nous avons des appuis internationaux. Le régime est sensible à cela, souligne-t-il. C'est pourquoi nous voulons établir un contact avec des travailleurs de pays différents.*»

### Une organisation malmenée

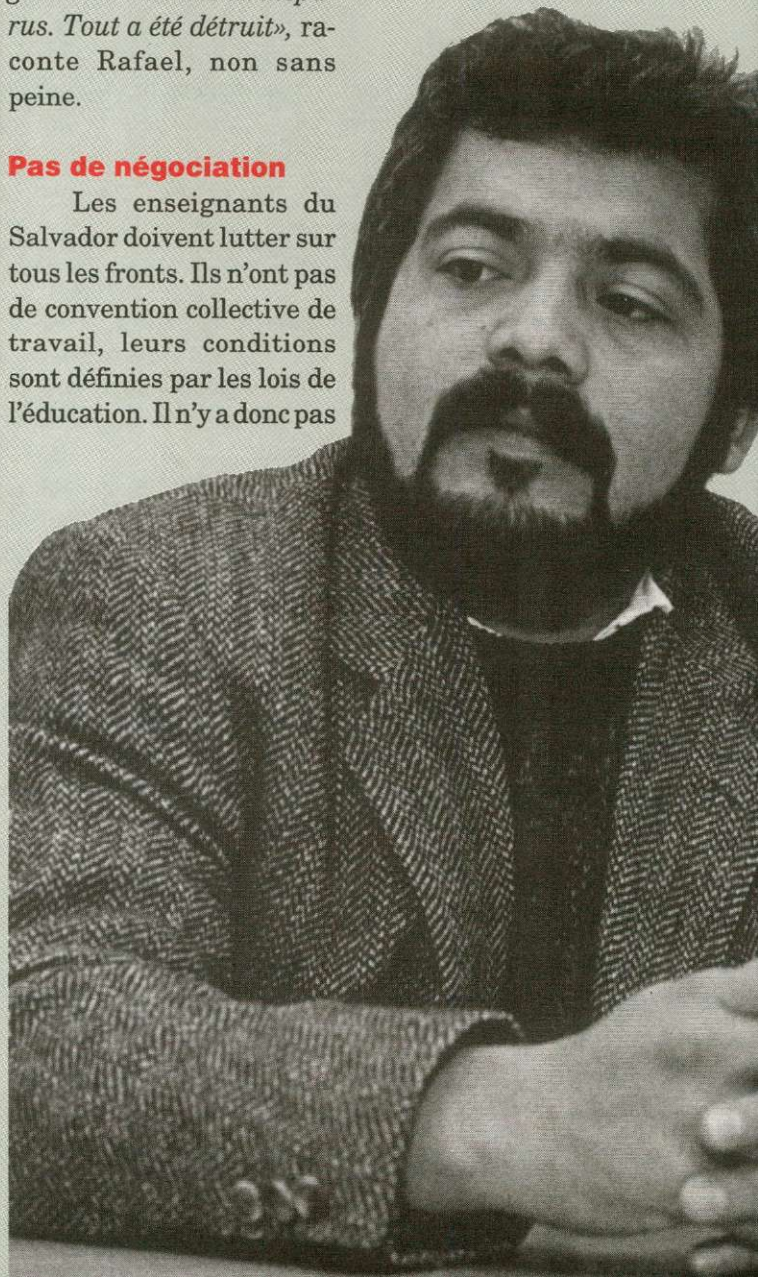
L'Association nationale des éducateurs du Salvador a été malmenée plus souvent qu'à son tour. Son local syndical a été l'objet de 18 occupations militaires, dont la dernière, de

novembre 89 à septembre 92, a été dévastatrice. «*L'équipement a été détruit, des documents ont été volés, le local a été mis à sac. Le local comprenait aussi une clinique, une pharmacie et un dispensaire de nourriture pour les familles d'enseignants assassinés ou disparus. Tout a été détruit*», raconte Rafael, non sans peine.

### Pas de négociation

Les enseignants du Salvador doivent lutter sur tous les fronts. Ils n'ont pas de convention collective de travail, leurs conditions sont définies par les lois de l'éducation. Il n'y a donc pas

de négociation. Ceux qui veulent changer leurs conditions de travail doivent s'attaquer à la loi. Le gouvernement ne reconnaît pas les syndicats. C'est pourquoi le regroupement de Rafael porte le nom d'association nationale plutôt que Syndicat national des enseignants. Qui plus est, les associations n'ont pas le droit de grève. En vertu de





la loi du service civil, les officiers «syndicaux» s'exposent à une peine d'emprisonnement de 2 à 3 ans pour le déclenchement d'une grève. Soit, mais en 1969, les enseignants ont réussi à arracher au gouvernement une loi qui les exempte d'une telle mesure sévère, une loi qui décrit également les droits et devoirs des enseignants, de l'État, du directeur d'école et des étudiants. En 1992, l'ANDES se bat toujours pour faire appliquer cette loi!

### La grève

Tôt ou tard, les choses ne pouvaient en rester là. L'été, 25,000 enseignants du Salvador ont déclenché une grève qui a duré 35 jours. Seulement 48% de la population salvadorienne a accès à l'éducation parce qu'il n'y a pas suffisamment de professeurs. Aussi, 2,000 écoles ont été détruites lors de bombardements des populations civiles et 1,000 écoles ont été désertées. L'ANDES revendique l'engagement massif de professeurs et la construction de nouvelles écoles. Sur le plan socio-économique, l'ANDES réclame un contrôle des prix à la consommation et une meilleure répartition de la

richesse. Au Salvador, nous explique Rafael, 5% de la population détient 70% de la richesse, une infime partie de la population liée directement avec la dictature.

Mais comment négocier avec un gouvernement sans avoir réellement le droit de négocier? «*Nous avons l'appui des parents, des travailleurs, du comité des églises, de notre organisation soeur, la FNEEQ, et d'autres organisations*, explique Rafael. *Au 21ième jour de grève, nous avons déclenché une grève de la faim. La population, qui nous appuyait, nous faisait parvenir le nécessaire et des médicaments*», ajoute-t-il. Finalement, la grève a été suspendue lorsque la médiation de l'Église a permis de déboucher sur de véritables négociations. Une victoire pour le droit de négocier.

Rafael Cato  
et Christiane Malette

### Lueur d'espoir

Les accords de paix, signés en janvier dernier, ont redonné confiance aux gens, croit Rafael. Avant la guerre civile, le gouvernement accordait 25% de son budget à l'éducation. Durant la guerre, cette proportion a été réduite à 6%. Depuis la fin des hostilités, la part des fonds allouée à l'éducation est remontée à 16% du budget total. «*La guerre avait accentué la détérioration du système scolaire*», rappelle Rafael.

D'autre part, il n'y a plus eu d'affrontements armés depuis la signature des accords. Le désir de paix a donc été renforcé, la population a la volonté de faire la paix et elle y croit, soutient Rafael. Les syndicats renforcent aussi cet esprit de paix en appuyant les accords et en faisant la promotion de leur application.

D'ailleurs, la démonstration du plaidoyer en faveur de la paix a été sans équivoque, le 31 octobre dernier, lorsque 85,000 travailleurs du Salvador sont descendus dans la rue pour manifester.

### La mémoire longue

Mais le 31 octobre est une date qui coïncide également avec l'anniversaire, le 3e, du massacre de la centrale nationale FENASTRAS, qui a des liens avec la CSN. La police nationale avait placé une bombe dans le local: 12 morts. Le 31 octobre est devenu la journée nationale des syndicalistes salvadoriens en souvenir de ce triste événement.

Les Salvadoriens ne veulent pas oublier. Un comité de vérité a été créé pour étudier les crimes commis par des hauts dirigeants de l'armée afin que leurs gestes ne restent pas impunis. Pour Rafael Cato: «*Cette vérité est nécessaire à la réconciliation et à la reconstruction du pays.*»





# L'année des rendez-vous ratés

Par Thérèse Jean

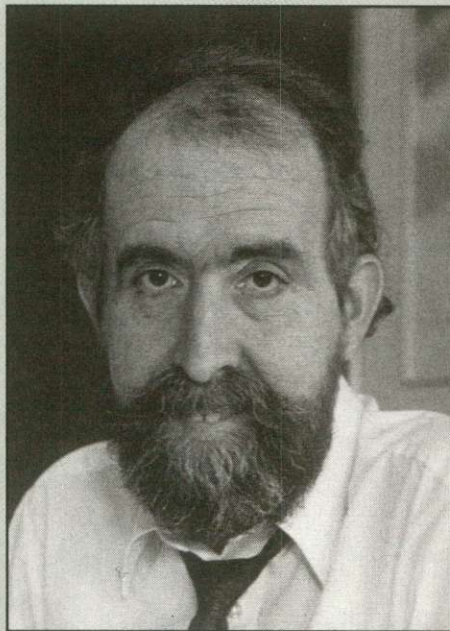
Des rendez-vous ratés,  
voilà ce qui a caractérisé la dernière année,  
voilà ce qui a provoqué des reculs aux plans de l'emploi,  
de la productivité et de la compétitivité, et qui a prolongé la crise.

C'est un bilan sévère et sans merci à l'endroit des gouvernements d'Ottawa et de Québec que le président de la CSN, Gérald Larose, a livré dans son traditionnel message de fin d'année.

En 1992, Ottawa et Québec n'ont trouvé rien de mieux que de continuer à nous servir les mêmes vieilles recettes, qui pourtant ont acculé le pays au bord de la faillite technique. Ouverture des marchés, politique monétaire, fiscalité, formation professionnelle, question nationale, ce ne sont certainement pas les occasions qui ont manqué de changer radicalement le cours des choses mais la volonté politique de le faire a lamentablement fait défaut.

Résultat: de tristes records ont été atteints aux chapitres de la dette, du chômage, de la pauvreté.

«Nous avions dit que 1992 devait être une année de clarification, de restructuration, une année de virage majeur. Au lieu de cela, on a traficoté avec bon nombre d'instruments de l'État canadien et de celui du Québec pour en diminuer le rôle de protecteur et de répartiteur de la richesse. On a raté tous les rendez-vous», a dit Gérald Larose en conférence de presse, le 29 décembre. Il prend pour exemple deux occasions qui ont été données de rectifier le tir et qui ont été l'une après l'autre manquées: la négociation de l'Accord de libre-échange nord américain (ALENA) et l'élection d'un nouveau président aux États-Unis.



## Un dollar sur deux

Au plan des finances publiques, nombreuses aussi ont été les occasions d'opérer un virage majeur: la fabrication des budgets, les demandes répétées des organisations syndicales afin de réviser le régime fiscal. Rien n'est venu. Ou plutôt si: la situation a empiré. Outre le fort taux de chômage qui aggrave l'état des finances publiques, les politiques fiscales régressives des gouvernements n'ont aucun effet réparateur sur l'économie. «Un dollar sur deux échappe à l'impôt», a rappelé le président de la CSN.

Une charge en règle à l'endroit des programmes sociaux caractérise aussi 1992. On les a systématiquement dépouillés de la solidarité sociale qui s'exprime à travers leur universalité, leur gratuité et leur accessibilité. Ce fut le cas des alloca-

tions familiales, dont le caractère universel a été aboli. Au Québec, on s'en est pris à l'universalité et à la gratuité des soins dentaires et des examens de la vue; et les personnes âgées se sont vu imposer un ticket modérateur de \$2 sur les médicaments. Et en fin d'année, le ministre fédéral Mazankowski a bouclé la boucle en s'attaquant aux chômeurs. «Décidément, dans ce pays, les gouvernements ont toujours besoin de boucs émissaires. Il y a eu les salariés du secteur public, puis les assistés sociaux avec les "Boubou et Bourbeau macoutes". Et maintenant, ce sont les chômeurs», a commenté Gérald Larose.

## Un hold-up

Quant à la question constitutionnelle, le président de la CSN est catégorique: «Mulroney et Bourassa ont littéralement procédé à un extraordinaire détournement de la volonté populaire. C'est un hold-up politique. Un autre rendez-vous lamentablement raté.»

Souhaitant que 1993 soit une année qui rompe avec les politiques passées, le président de la CSN a conclu son bilan en affirmant que ce qui fait le plus cruellement défaut dans ce pays, c'est l'absence d'une vision claire et d'ensemble. «Ce qu'on veut en 1993, a-t-il dit, c'est que ce pays devienne un chantier. On veut du monde qui a du courage et du monde qui nous amène à réaliser de grand projets collectifs.»



## SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

### Un premier règlement dans l'alimentation

C'est à quelques heures de Noël, le 23 décembre, qu'un premier syndicat du Regroupement des 24 syndicats de l'alimentation du Saguenay-Lac-St-Jean, celui du magasin Héritage, a signé une nouvelle convention collective. Un règlement très satisfaisant, comme en font foi les 86% de votes que l'assemblée générale lui a décernés.

#### Une grosse amélioration

La nouvelle convention rencontre presque tous les objectifs de négociation que s'est fixés le regroupement et comporte des innovations dans le domaine de l'alimentation au détail.

Tout d'abord, la discrimination qui prévalait depuis plusieurs années entre réguliers et temps partiel dans les salaires, les avantages sociaux et autres conditions de travail a été complètement abolie. Les temps partiels ont désormais droit à 13 jours de congés mobiles et fériés payés, qu'ils soient pris ou non. Leur assurance salaire sera payée sur la base de leur salaire réel au moment de l'invalidité plutôt que sur un maximum de 20 heures, comme c'était le cas antérieurement.

#### Une semaine décente de travail

Les syndiqué-es ont obtenu la mobilité pour compléter leur semaine de travail dans d'autres départements avec l'entraînement nécessaire.

Au plan salarial, tout le monde touchera une hausse d'au moins 5% par année, et certains bien davantage, en raison du rattrapage. Les pauses seront payées, une pre-

mière dans ce secteur.

De plus, durant leurs absences, les personnes se verront créditer les heures qu'elles auraient travaillées, de sorte qu'elles continueront de progresser dans les échelles. L'instauration d'une échelle unique abolit la discrimination entre hommes et femmes parmi les commis et caissières et entre réguliers et temps partiel.

Luc L.



Le Père Noël a rendu visite aux enfants des membres du Syndicat des employé-es du Provigo 420 de Chicoutimi-Nord, qui sont en lock-out depuis le mois d'août. La fête a été organisée quelques jours avant Noël.

### Règlement aussi au Provigo de Forestville

Après un lock-out de six mois, les 32 employé-es du Provigo de Forestville sont retournés au travail, le 28 décembre dernier. On sait que l'employeur exigeait des concessions énormes

de la part du syndicat, concessions qui ont été passablement réduites, lors du règlement. Le syndicat a accepté une convention de 28 mois avec un gel de salaire pour les 16 premiers mois et une

recupération salariale selon le pourcentage de la masse salariale en fonction du volume des ventes.

Les syndiqué-es remercient tous ceux et celles qui les ont appuyés dans leur lutte.

Le climat est difficile, après un aussi long affrontement, mais les deux parties se sont dites prêtes à faire les efforts nécessaires pour l'assainir.

Luc L.

### Mais à Lauzon et La Pocatière, c'est la pagaille!

C'est à 95% que les 57 membres du Syndicat des employés de commerce de la Rive-sud ont voté, le 20 novembre dernier, en faveur de la grève.

L'employeur, Provigo-Lauzon, avait fait preuve d'une avidité incroyable en déclarant vouloir récupérer 10% sur le salaire, les avantages sociaux et les vacances de chaque employé; de plus, souhaitant ouvrir les portes de son commerce de 7 heures à 23 heures, 365 jours par année (même à Noël et le premier de l'An), il voulait imposer aux employé-es 36 heures de travail de plus par semaine, le tout payé à temps simple, rien de moins!

#### À Kamouraska aussi!

Les 16 membres du Syndicat des employés de commerce de La Pocatière et Kamouraska sont en lock-out depuis le 5 décembre pour avoir refusé la proposition patronale de leur enlever 4 jours de maladie et jusqu'à deux semaines de vacances, et de diminuer leur salaire horaire de \$1! Les employés, dont le salaire est gelé depuis deux ans, étaient prêts à accepter un autre gel de deux ans à condition qu'il n'y ait pas de conflit. Mais face à un employeur prêt à tout pour récupérer 18% sur les salaires des employés, ils ont révisé leur tir...

L.L.

## SEPT-ILES

### Campagne d'allégeance

Le conseil central de Sept-Iles mène présentement une vaste campagne d'allégeance syndicale à l'Aluminerie Alouette (vous savez celle que Mulrony et Bourassa ont inaugurée pour la troisième fois durant la campagne référendaire). Francine Boisvert, présidente du conseil central, a déclaré dans les médias que la CSN désirait être respectueuse des opinions. Plusieurs travailleurs de cette usine ont manifesté le désir de rejoindre la CSN. Luc L.

Faites lire  
Nouvelles  
CSN



## Action éclair EX-YOUGOSLAVIE



Envoyez un message clair et essentiel aux délégués de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie.

Dans cette partie de l'Europe déchirée par le fanatisme, la pression de l'opinion mondiale peut encore obliger les factions à entendre raison.

Cette avalanche de messages, provenant de partout dans le monde, doit aussi inciter les dirigeants occidentaux à accentuer leurs pressions dans ce sens. Elle rappellera que des centaines de milliers de réfugiés attendent une solution, dans ces camps que l'hiver rend encore plus misérables.

Aux délégués à la Conférence internationale sur l'ancienne Yougoslavie  
Aux soins d'Amnistie internationale  
Case postale 254  
1211 Genève Eaux-vives  
Suisse

*Je suis vivement préoccupé-e par les trop nombreuses violations des droits de la personne qui sont perpétrées quotidiennement dans l'ancienne Yougoslavie.*

*Je vous adjure de faire tout ce qui est humainement possible pour que toutes les parties aux différents conflits remplissent leurs engagements et leurs obligations de se conformer aux normes fondamentales de respect de la personne humaine.*

Signature \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

***J'aide Amnistie!***

1\$  30\$  50\$  100\$ AUTRE \$

Chèque  Mandat-poste  Visa  MasterCard

No de la carte \_\_\_\_\_ Date d'expiration \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ App. \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

N.B.: Un reçu pour fins d'impôt est émis automatiquement pour tous les dons de 10\$ ou plus.  
Numéro d'enregistrement 0562454-59-08



AMNISTIE  
INTERNATIONALE

6250, boulevard Manak  
Montréal (Québec)  
H4E 3H7  
Tél. (514) 766-9766  
Fax (514) 766-2088

## HÔPITAL STE-JUSTINE

### Des choix dangereux pour l'environnement

Le Syndicat des employés de l'Hôpital Ste-Justine (FAS-CSN) réprovoque le choix de la direction de l'hôpital d'introduire un système de lingerie «jetable» dans l'établissement, remplaçant ainsi l'ancien système de lingerie de coton. «Cet- te décision a des impacts négatifs sur l'extérieur de l'établissement en augmentant substantiellement les déchets solides dans l'environnement. L'étude menée par la Corporation Baxter, fournisseur de la lingerie "jetable", n'est pas rigoureuse, et avant d'aller plus loin dans son projet, l'hôpital doit réévaluer ses choix. Il ne faut pas négliger l'ampleur du problème écolo-

gique créé par la lingerie "jetable" qui, contrairement à la lingerie de coton, n'est ni recyclable, ni réutilisable», a récemment déclaré Pauline Gravel, présidente du syndicat, en conférence de presse.

Le syndicat s'apprête à entreprendre des démarches auprès des gouvernements municipal, provincial et fédéral. Les politiques de gestion des déchets de ces trois paliers de gouvernement considèrent qu'il est grandement préférable de réduire la quantité des déchets solides et de favoriser plutôt des techniques qui permettent la réutilisation et le recyclage des matériaux. «En ce

sens, les choix actuels de l'hôpital vont à l'encontre des politiques que les gouvernements mettent de l'avant, allant ainsi à contre-courant des volontés politiques et sociales actuelles, d'affirmer la présidente du syndicat. Non seulement le recours à ce type de service est-il environnementalement inacceptable, mais l'analyse des coûts et bénéfices devrait être entièrement refaite en tenant compte des expériences actuelles dans certains centres hospitaliers qui utilisent ce type de lingerie et où, effectivement, l'expérience ne semble pas probante», conclut Pauline Gravel.

J.R.

## GAIS ET LESBIENNES

### Enquête sur la discrimination dans les milieux de travail

**A**u mois de décembre, un enseignant de Joliette a été battu à mort par des jeunes qui le croyaient homosexuel. Un autre homme a été assassiné au parc Angrignon par des Skin Heads, pour les mêmes motifs. À la suite de ces deux meurtres, la Table de concertation des gais et lesbiennes du Grand Montréal a demandé à la Commission des droits de la personne d'enquêter sur les situations de violence et de discrimination subies par les gais et lesbiennes au Québec.

La Commission des droits de la personne a répondu à cette demande en créant un comité formé de membres de cette Commission et de la Table de concertation. Le man-

dat du comité sera non pas d'enquêter, mais d'étudier des situations de discrimination et de violence vécues par les gais et lesbiennes. Le rapport, que rendra ce comité à la fin du mois de mars 1993, déterminera si oui ou non la Commission instituera une enquête. Tous ceux et celles qui, comme gais et lesbiennes, vivent des situations de discrimination et de violence dans leur milieu de travail, dans leur milieu de vie, ou autrement sont invités à faire connaître au comité ce qu'ils vivent en communiquant avec René Ouellet, au Conseil central de Montréal, (514) 598-2021. La confidentialité des témoignages est assurée. T.J.

## Les factures s'en viennent!

Qu'est-ce qui peut nous faire oublier l'euphorie du temps des Fêtes? Les factures de l'après temps des Fêtes!!!

Pour ceux qui voudraient apprendre à planifier leur budget, l'ACEF du Nord donne des cours à cette fin à compter du 2 février. Coût: \$50 par personne ou \$60 par couple. Pour inscription et information: (514) 277-7959.



## Protection des acquis et concessions

La grève des journalistes du *Soleil*, de Québec, menée avec l'appui du syndicat des employé-es de soutien à la rédaction, a pris fin quelques jours avant la fin de l'année 1992 par un vote de retour au travail de 52 contre 46, vote serré à l'image de celui qui avait déclenché la grève, deux mois plus tôt.

Bilan nuancé, aussi, de cette grève qui s'est déroulée dans un contexte et dans des conditions difficiles. André-A. Bellemarre, vice-président responsable de l'information, parle dans le même souffle de protection des acquis et de concessions.

Rappelons que ce conflit ne portait nullement sur les questions d'ordre monétaire (salaires, vacances, bénéfiques) qui étaient toutes réglées, mais plutôt sur des questions d'ordre professionnel.

Pour André-A. Bellemarre, «il est clair que nous avons sauvé le maximum d'acquis dans les circonstances actuelles et le retour au travail a fait en sorte qu'on a pu éviter que le produit soit encore davantage détérioré.»

Les emplois permanents ont été protégés, de même que celui de certains surnuméraires, mais sans cependant qu'ils soient intégrés à la liste d'ancienneté. Certains postes en région ont également été protégés.

H.J.

## \$40,000 pour les paniers de Noël CSN

À sa neuvième «campagne de paniers de Noël», la CSN a amassé \$40,000 qui ont été versés aux membres en conflit durant la période des Fêtes. Ainsi, chacun des 1,000 grévistes et lock-outés que comptait à ce moment-là la centrale a reçu entre \$155 et \$205 pour célébrer la Noël. En plus de partager cette somme de \$40,000, ils ont aussi eu droit à un montant supplémentaire de \$15 ajouté aux allocations hebdomadaires du Fonds de défense professionnelle.

M.C.

### NORD-OUEST QUÉBÉCOIS

## Non à une ville-fantôme

Le Conseil central du Nord-ouest québécois a participé à l'impressionnante manifestation ayant mené, le 8 janvier, à l'arrêt complet de toutes les activités de la ville d'Amos, manifestation qui a rassemblé 40% de la population. Toutes les organisations syndicales, tous les groupes, tous les commerçants étaient de la partie dans ce débrayage généralisé. Les Amossois

voulaient ainsi protester contre les décisions arbitraires du gouvernement avant que la ville d'Amos, déjà très affectée par les fermetures d'usine et le chômage, ne devienne une ville-fantôme. C'est la décision de déménager les services gouvernementaux de voirie d'Amos à Val d'Or et Rouyn qui a été l'élément déclencheur de cette protestation populaire.

L.L.

## Coopération en Bolivie

Hugues Rondeau, salarié du Conseil central de Montréal, quittait ses fonctions en décembre 1992 afin d'en occuper de nouvelles en Bolivie dès le mois de janvier 1993. Coopérant pour CUSO, Hugues Rondeau verra particulièrement à assurer les relations entre le Conseil central de Montréal et la Centrale ouvrière démocratique de Bolivie (COD).

La COD, centrale unique en Bolivie, regroupe plus de 120 organisations, de 50 à 60 mille membres, provenant tant des syndicats, des organisations populaires que du monde paysan.

Ce projet de coopération recouvre différents volets, soit de développer et de consolider les liens de solidarité entre le conseil central et la COD, de multiplier les contacts entre ces organisations et développer des relations entre les syndicats des deux pays dans de mêmes secteurs d'activité afin d'échanger des expériences et l'expertise respective. Le jumelage avec d'autres conseils centraux pourrait également être envisagé.

De même, les organisations pourront développer plus concrètement une réflexion et des actions communes en matière d'intégration économique, par exemple dans le développement d'une stratégie commune dans les dossiers de libre-échange.

J.R.



## 253 chopines de bon sang

Pour la septième année consécutive, la CSN et le Regroupement des techniciens ambulanciers du Québec ont tenu, le 21 décembre, une clinique de sang destinée à aider la Croix rouge à renflouer ses réserves à la veille de la période critique des Fêtes. Résultat: 253 chopines de bon sang. Et comme à chacune des cliniques précédentes, de nombreux prix de présence ont été tirés au hasard, dont un ordinateur IBM PS/1. Ce hasard faisant parfois fort élégamment les choses, le gagnant de ce prix d'une valeur de \$2,500 est cette année nul autre que le contrôleur de la CSN, Jean-Roch Larose, celui-là même qui avait «négocié» le don de ce prix, lors de la première clinique, auprès du principal fournisseur d'ordinateurs de la CSN, Compucentre Greenfield Park.

Sur la photo, Jean-Pierre Richard, responsable de la clinique pour le RETAQ, accompagne Diane Boissineault, une salariée de la FAS, et l'infirmière de la Croix rouge.

J.-P. P.

## LANAUDIÈRE Première convention

Aux Meubles de Berthier, un règlement est intervenu de justesse une semaine avant Noël. C'est sous la menace d'un lock-out que les 141 membres du syndicat, accrédité depuis novembre 1991, ont convenu d'une entente qui constitue pour eux une première convention collective. À parfaire!

**Val Saint-Côme**  
Le 18 décembre, les 60 membres du syndicat des employés de la pente de ski de Val Saint-Côme ont accepté, à 60%, un règlement jugé satisfaisant en ce qu'il maintient leurs acquis antérieurs.

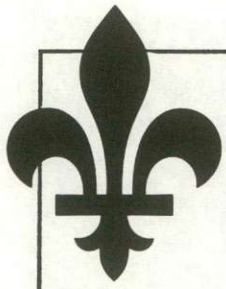
L.L.

## SHERBROOKE Nouveau rejet des offres

Les 31 travailleuses du syndicat de la résidence pour personnes âgées Le Monastère de Sherbrooke, ont rejeté à 91% la dernière offre de l'employeur de ce centre d'accueil privé non-subsidonné, le 31 décembre dernier. Et pour cause: cette offre était inférieure à la précédente qui avait aussi été refusée. Les travailleuses sont en grève depuis le 20 juillet. Elles gagnent de \$5 à \$6 dollars de moins que leurs collègues du secteur public. L'employeur offrait une hausse de 12,8% sur 54 mois!

Luc. L.





# LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

# BIENVENUE



Pour la deuxième année, l'Office de la langue française, en collaboration avec divers organismes dont la CSN, met sur pied un programme de reconnaissance de l'excellence en matière de promotion du français au travail. Dans le cadre de ce programme, il y aura comme par le passé la remise des Mérites du français au travail.

Nous invitons tous les syndicats CSN à poser leur candidature pour recevoir un tel Mérite. Pour ce faire, il s'agit de remplir le formulaire à cet effet. Ce formulaire est parvenu dans tous les syndicats CSN à la fin de 1992.

Par le passé, deux syndicats CSN ont obtenu des Mérites. Il s'agit du Syndicat de Textiles Monterey à Drummondville, en 1990, pour une chronique linguistique en lien avec le milieu de travail dans le journal syndical, et du Syndicat de l'Hôtel Centre Sheraton, en 1992, pour la mise sur pied de cours de français offerts au personnel immigrant.

Différents projets qui ont contribué à la promotion du français au travail en 1992 sont admissibles, par exem-

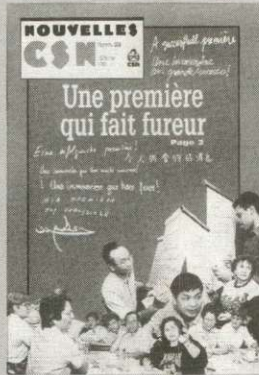
ple: la mise sur pied d'une activité par le comité de francisation, l'organisation de cours de perfectionnement en français, la rédaction de chroniques linguistiques, l'organisation de campagnes de promotion ou de concours sur la qualité du français, etc.

Vos candidatures doivent parvenir d'ici le 12 février 1993 à l'Office de la langue française. Pour toute information, vous pouvez contacter Jacqueline Rodrigue au Service de l'information de la CSN au 514-598-2168.

J.R.

## HÔTELLERIE Des cours de français

Alors que la CSN a déjà tenté il y a deux ans une expérience de cours de français en milieu de travail à l'Hôtel Centre Sheraton de Montréal, cette expérience sera renouvelée dans deux autres hôtels de Montréal en 1993, soit au Reine-Élizabeth et au Radisson-Gouver-



neurs. La Une de *Nouvelles CSN* de février 1991, où nous faisons état de la première expérience du genre, au Centre Sheraton de Montréal.

Ces cours de français sont offerts aux travailleuses et travailleurs immigrants et ils se donnent sur les lieux de travail.

Les étudiants suivent quatre heures de cours par semaine à raison de deux cours par semaine. La moitié de ces cours sont sur le temps de travail et ainsi payés par l'employeur.

À l'Hôtel Radisson-Gouverneurs, le syndicat est parvenu à négocier des cours d'une durée de quarante semaines tandis qu'au Reine-Élizabeth, ils se dérouleront sur une période de quinze semaines. Aux deux endroits les cours débiteront en janvier 1993.

La tenue de ces cours est également possible grâce à une subvention que la CSN a obtenue à cet effet de l'Office de la langue française. Actuellement la CSN tente de négocier dans d'autres lieux de travail de tels projets, notamment à la Fédération de la métallurgie. De même, une prochaine subvention pourrait nous permettre d'investir le secteur de la construction et d'autres secteurs d'activités de la Fédération du commerce.

J.R.

### Université McGill

À l'issue d'un vote à scrutin secret qui a eu lieu le 17 décembre dernier, sous la surveillance du ministère du Travail, les 875 auxiliaires d'enseignement et personnes démonstratrices de l'Université McGill, à Montréal, se sont prononcés majoritairement en faveur d'un syndicat affilié à la CSN.

La CSN et la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec représentent déjà les chargés de cours de la majorité des universités au Québec.

Les employé-es de l'Université McGill ont donc adhéré à la CSN et à la FNEEQ afin d'uniformiser les conditions de salaire et de travail d'une faculté à l'autre. De plus, ils se sont syndiqués dans le but d'obtenir de véritables augmentations de salaire. La FNEEQ compte près de 20 000 membres.

### SPCA

Les 27 employé-es temporaires de la Société pour la prévention contre la cruauté envers les animaux (SPCA) ont décidé de quitter l'Union des opérateurs de machinerie lourde-local 791 pour rejoindre les rangs de la CSN et de sa Fédération des employé-es de services public.

### Châteauguay

Les 49 travailleuses de la Caisse populaire de Châteauguay, qui avaient déposé une requête en accréditation CSN au début novembre, ont vu leur syndicat officiellement reconnu par le

ministère du Travail. Dans la région du Sud-ouest québécois, les employées des caisses populaires de Beauharnois, Bellerive, Saint-Esprit, Sainte-Martine et Ormstown sont également syndiquées à la Fédération du commerce de la CSN.

### T.J. Moore

Vingt-huit employés, répartis dans trois succursales de la librairie T.J. Moore, à Québec, ont déposé une requête en accréditation afin d'être représentés par la CSN.

### Location d'uniformes

À Ville La Salle, les 27 salariés de la compagnie Uniformes Premier choix, qui fait la location et l'entretien d'uniformes de travail, ont également demandé au ministère du Travail de reconnaître leur nouveau syndicat CSN.

### Hull

Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Hull a également déposé, en décembre, une requête en accréditation pour représenter les quelque 300 personnes occupant cette fonction à cette constituante du réseau universitaire, la seule de l'UQ comportant une école des technologies supérieures.

### Résidence Sainte-Eustache

Les 18 employé-es de la Résidence Sainte-Eustache, un centre d'accueil privé, se sont syndiqués, en décembre également, à la CSN et sa Fédération des affaires sociales.

M.C. / J.-P. P.



## Année des autochtones

En 1517, Bartolomé de Las Casas écrivait à Charles Quint : «*les Indiens sont des hommes libres et doivent être traités comme tels*». Las Casas s'efforça de mettre ce principe en pratique quand il devint évêque de Chiapas, en territoire des Mayas.

Vingt-cinq ans à peine après le premier voyage de Colomb en Amérique se trouvait posé le principe du respect des droits de tous les êtres humains par les «découvreurs». En 1542, l'Espagne confia à 13 légistes le soin de formuler les «nouvelles lois», une mesure qui en théorie devait protéger les Indiens,

mais n'empêcha pas qu'un siècle plus tard, il ne restait que 10 % de la population autochtone estimée au moment de la «découverte» du Nouveau Monde. ;

L'année 1993 a été proclamée par l'ONU Année internationale des autochtones. Entre le besoin que l'on ressent du «développement» et la réticence



de ceux que le «progress» vient déranger, la balance penche le plus souvent du côté de la solution forte, de la brutalité. Neuf leaders indigènes as-

sassinés depuis 1989 parce qu'ils revendiquaient des terres volées aux Indiens Xicaque du Honduras. Le Plan Pacifique, en Colombie (département du Choco) prévoit l'implantation de villages touristiques, de bases militaires, d'oléoducs, etc. et fait fi de la présence d'Indiens qui perdent ainsi leurs moyens de subsistance. On sait le tort que cause aux Indiens

de l'Amazonie la multiplication de mégaprojets visant à donner une plus-value à ce coin du globe. Aujourd'hui encore, des Indiens du Guatemala vivent dans des zones de résistance.

Les peuples autochtones aspirent à gérer eux-mêmes leur mode de vie. Ces Indiens n'en sont pas tous au même stade, mais le principe proclamé par un théologien du 16<sup>e</sup> siècle vaut toujours : ce sont des êtres libres qui doivent être traités comme tels. Il est grand temps qu'on le reconnaisse.

Clément Trudel

## Police de la planète

Il est tentant de considérer les États-Unis d'Amérique comme le seul pays capable de faire régner l'«ordre» dans le monde. Mais de quel ordre s'agit-il? D'une protection assurée aux zones économiques sensibles comme le Koweït? Que fait-on alors de conflits cruels qui s'éternisent au Libéria et au Cambodge, aux trêves sans cesse violées en Bosnie où s'est produite une «épuration ethnique» que les Européens prétendent toujours contrer par la solution diplomatique maintenant que Milosevic, le Bourreau des Balkans, semble avoir gagné une certaine légitimité lors des élections de décembre dans l'ex-Yougoslavie?

La fin de la guerre froide n'a pas gommé les sources de tension, comme on le constate entre Arméniens et Azéris. Se pose depuis peu sur la scène internationale le principe du droit à l'ingérence. On tente de l'appliquer en Somalie pour des fins humanitaires, mais ce ne peut

être qu'un cataplasme. Nulle autorité de tutelle ne peut remplacer la volonté des gens du lieu de mettre fin à l'anarchie, de se doter d'une administration qui veille aux tâches confiées habituellement à un État.

L'ONU a, en théorie, un pouvoir d'intervenir, si aucun des cinq Grands du Conseil de sécurité n'oppose son veto, pour faire respecter les résolutions votées par ce Parlement mondial. La pratique a tout de même montré que ce mandat est affaibli par le manque de ressources — comme on le voit au Cambodge où les Khmers rouges sont en mesure de faire le pied de nez aux forces onusiennes. Il faut comprendre l'hésitation exprimée devant ce droit à l'ingérence. Combattre le feu par un contre-feu, cela peut valoir pour la protection des forêts; sur le plan logistique, cela risque d'aggraver les turbulences, de mener à la frustration lorsque les sapeurs arrivent à toutes fins utiles

## Martyrs ou fanatiques

Israël a expulsé en décembre vers le Liban-Sud plus de 400 Palestiniens soupçonnés d'appartenir au mouvement extrémiste Hamas. Décision qui a produit un effet de boomerang étant données les circonstances pénibles de cet exode «temporaire» imposé à des musulmans classés comme «fondamentalistes». Hamas a été fondé quelques jours après le début de l'Intifada, il y a plus de cinq ans. Les autorités israéliennes avaient à l'époque accueilli Hamas et le Cheikh Ahmed Yacine, son fondateur, comme un contrepoids utile à l'OLP et à Yasser Arafat que le discours du Likhoud au pouvoir tendait à «démoniser». La spirale pression-répression se vérifie ici. Un garde-frontière israélien est enlevé et assassiné par Hamas qui voulait obtenir la libération du Cheikh Yacine. Le bannissement de ces musulmans sert, selon Israël, à éloigner des agitateurs fanatiques qui font tout pour torpiller les pourparlers de paix. En pratique, le geste multiplie le nombre de martyrs de l'Intifada et repousse encore plus loin l'horizon de la paix dans cette partie du monde. C.T.

trop tard.

Une police chargée de patrouiller la planète et de restaurer l'ordre? C'est un concept attrayant pour ceux qui siègent à l'ONU. J'y vois pour l'instant un fardeau additionnel, sinon un piège pour les pays auxquels l'on refiletrait ce rôle de policiers

de la planète. Allez demander aux Haïtiens, aux Panaméens, aux Cubains ce qu'ils pensent du droit à l'ingérence; vous constaterez qu'il s'agit là d'un terrain ambigu qui peut à la limite appeler à une recolonisation de pays qui croyaient s'être affranchis. C.T.





## Au p'tit bonheur

La dernière édition des FrancoFolies de Montréal, du 2 au 10 octobre derniers, nous a entre autres révélé le chanteur basque Peio Serbielle et le groupe français Au p'tit bonheur.

Avec l'album *Le mal de vivre* du groupe Au p'tit bonheur, on nage, dans l'ensemble, en plein rock-musette! Accordéon, atmosphère de bistrot, blues, climat des faubourgs populaires, liberté, mélodies arabiques, révoltes, ruelles mal éclairées et tristounettes de Paris

ou de Marseille sous la pluie, solos de guitare, tango des écorchés, textes modernes; voilà le menu proposé par la bande dirigée par le chanteur, guitariste et parolier **Jamel Laroussi**.

Pour cet enregistrement, Au p'tit bonheur a également eu l'aide précieuse de **Paul Personne** lui-même qui a extirpé quelques bons solos et de belles notes bleues de sa dobro et de sa guitare sur

les pièces *Mauricette*, *Soleil de minuit* et *Ferdinand*. De plus, on a aussi fait appel à l'harmonica de **Benoît Blue Boy** sur *Ombre chinoise* et au violon de **Mustapha El Meknassi** sur *J't'aime tellement*. Très belle chanson également que *Le mal de vivre* des émigrés, déracinés, sans port d'attache.

Étiquette Polydor:  
513-080-4

## Peio Serbielle

De passage également aux dernières FrancoFolies de Montréal, le chanteur et musicien basque **Peio Serbielle** devrait plaire à celles et ceux qui aiment les **Polyphonies corses**, les **Voix bulgares**, etc. Avec sa belle voix, **Serbielle** nous sert donc, pour l'essentiel, des chants des grands espaces, des chants des montagnes, des chants des Pyrénées habitées par son peuple. Il s'agit certes de chants traditionnels, mais de chants traversés à l'occasion par des airs et des musiques plus modernes, ainsi que d'autres courants. Les textes chantés en basque sont traduits en français.

Étiquette Polydor  
513-079-4.

Michel Crête



## Un des grands films de la décennie

Les nuits fauves:

Scénario, réalisation, musique et interprétation de Cyril Collard avec Romane Bohringer et Carlos Lopez.

On a beaucoup parlé de ce film. Avec raison. Cyril Collard est un touche-à-tout. Quelqu'un qui vit à plein. Bisexuel, il apprend en 1987 qu'il est séropositif. Il écrira un roman décrivant ces événements. Il décide ensuite de le porter à l'écran. Tous



## CINÉMA

refusent de jouer ce rôle, y compris le beau Bruël. Il s'interprétera donc lui-même.

Il a risqué beaucoup. Il n'avait rien à perdre. Il a gagné sur toute la ligne. Un grand film.

*Les nuits fauves* n'est pas un film sur le sida. Le personnage principal a le sida, certes, mais c'est un film sur les nuits, sur un être passionné, qui se disperse et ne veut rien se refuser.

Le seul grand film qui traitait de ce sujet antérieurement était *Extérieurs*



*nuît*, avec Gérard Lanvin.

Romane Bohringer commence sa carrière avec ce film. Elle est déjà la révélation de l'année.

Lorsque Jean annonce à Laura qu'il a le sida, après avoir fait l'amour avec elle,

on a droit à une grande scène de cinéma. Bohringer improvise et Collard sera obligé de réagir. Elle le pousse dans les câbles: c'est le moment fort du film.

Collard se donne peut-être, à l'occasion, le beau rôle. On le ferait à moins. Avec son sourire à la Rock Voisine, il perce l'écran. Enfin, un film qui traite intelligemment du sida sans être aucunement didactique. Un des grands films de la décennie. Peut-être le dernier de Collard. Malheureusement.

Michel Tremblay



## Libéralisme et chevaliers d'industrie

L'année 1992 ne fut pas seulement «horribilis» pour la reine d'Angleterre. Elle s'est prolongée tout aussi médiocrement sur le Québec au même rythme d'agonie que la faillite de M. Raymond Malenfant qui n'a pas fini, hélas! de noircir encore des colonnes et des colonnes de nos quotidiens.

Et là-dessus, ayant en tête les Laurent Gagnon, Michel Gaucher et autre Bertin Nadeau de Québec Inc, j'ai savouré avec plaisir ce passage de l'éloge du refus, ce premier Montréal de Madame Lise Bissonnette paru dans *Le Devoir* du jeudi 31 décembre:

«Il est bon de remarquer le début de déboulonnage que subit le modèle de "l'entrepreneur" entendu au sens de l'irrésistible faiseur d'argent. Que ces chevaliers aient échoué ou réussi, ils n'ont pu soutenir le regard

clair que les temps durs posent sur leurs méthodes.»

Encore que les médias ne se soient pas encore tellement interrogés sur «ces méthodes» qui ont probablement coûté plus cher à l'État québécois dans son virage économique que les fraudes imputées aux citoyens réduits à vivre du B.S.

Il est toujours de bonne guerre, en cette «fin des idéologies», de dénoncer la mauvaise gestion de l'État et de préconiser la privatisation sans pour autant donner d'exemples d'aussi pitoyables gâchis dans les entreprises étatiques que celles des héros de Québec Inc.

# FLASH

BUSINESS AS USUAL...



Était-ce, par ailleurs, un lapsus, une certaine ignorance de la langue, ou humour, fin décembre, lorsque l'éditorialiste en chef de *La Presse* regrettait à la télévision l'absence au Québec de véritables «chevaliers d'industrie»?

Croyant au contraire que nous en avons trop, j'ai eu un doute et vérifié la définition qu'en donne le *Petit Robert* (le dictionnaire bien sûr): «individu qui vit d'expédients. V. Aigrefin, escroc.»

Je n'ai pas, d'autre part, mieux compris ce que voulait dire Madame Bissonnette, dans le même éditorial, lorsqu'elle écrivait: «Le libéralisme permet tout,

seuls les nostalgiques s'en plaindront et regretteront des temps qui ne furent meilleurs qu'en apparence.»

D'une part, j'ai de la difficulté à qualifier de «libéralisme» un système où les «Corporated Welfare Bums» tant dénoncés par le regretté David Lewis sont les sangsues des deniers publics.

De l'autre, j'ai effectivement une nostalgie certaine de cette «apparence» des années soixante où les mots solidarité et collectivité avaient un sens. Y compris dans les médias. Depuis, *La Presse* préfère jouer en une les danseuses de Lambada.

Jacques Guay

## Pour se régaler de placotages

Bois de marée  
Gilles Vigneault  
Nouvelles éditions de l'Arc

À l'image de la mer qui déverse sur la grève des morceaux de bois de toutes sortes, *Bois de marée* de Gilles Vigneault ressemble à des coquillages de toutes sortes, véritables petits trésors de la mer, que l'on cueille au hasard d'une promenade matinale.

À travers des contes, des pensées, des chansons,

des poèmes, des extraits de journal personnel, Vigneault nous entretient de ses sujets favoris: la mer, le vent, le temps, les saisons. Et puis, il y a aussi ces fameux placotages des gens de la «côte» dont il décrit la fonction de «placoter» comme étant celle de «causer entre voisins, parler de choses et d'autres, philosopher un peu sans s'en apercevoir et manger du prochain à la sauce "village". Se renseigner sur tout, sur le temps qu'il a

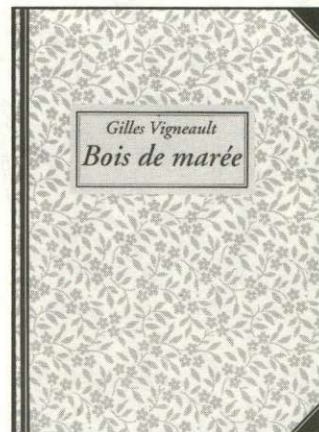
fait, le vent qu'il fera, l'arrivée des bateaux, le départ des partants, et dire aussi tout ce qui ne peut pas se dire "dans les grandes occasions", comme ils disent.»

Un vrai régal que ces placotages, qui en disent long sur les gens de la «côte» et leur humour, surtout.

À lire, si on aime découvrir ce que la mer donne au rivage lorsque la vague se retire.

Thérèse Jean

# LECTURE







# Devrons-nous défendre l'Hydro?

On peut observer depuis cinq ans de bien curieux agissements autour d'Hydro-Québec. La publicité négative faite sans relâche autour de notre société d'État paraît suspecte. Qu'est-ce que ces accusations répétées? Pourquoi montre-t-on toujours l'Hydro du doigt? Pourquoi ces campagnes de dénigrement, ici comme aux États-Unis, contre Hydro-Québec?

(Elles vont de pair, du reste, avec les campagnes internationales de salissage du Québec lui-même. En a-t-on assez entendu de calomnies, d'insultes, à New-York ou ailleurs!)

Les dénigreur ont fait flèche de tout bois. Évidemment, d'abord, le quotidien. Les pannes, montées en épingle, soulignées d'un double trait accusateur. Ensuite, les insuffisances possibles de l'administration, dénoncées. Et puis les vastes campagnes soi-disant écologiques. Enfin, les pressions économiques: par exemple, la renonciation à des achats massifs d'électricité, de la part des Américains. De façon insistante, toujours, sur la sellette, Hydro Québec.

Pourquoi donc, pourquoi? Est-ce hasard? Aucun lien entre tout ça? Aucune raison obscure?

Je n'ai pas de réponses à ces questions. Mais à tort ou à raison, je me les pose depuis cinq ans.

## Préparatifs d'une opération

L'Hydro, qui est une gigantesque entreprise et qui commande une des sources principales d'énergie, doit être bien tentante. René Lévesque en avait amplement mesuré l'importance dès 1960. En 1962, ministre dans le cabinet Lesage, il nationalisa tout le réseau, conférant ainsi un immense pouvoir aux Québécois, à divers titres. Se peut-il que le grand capital privé, d'ici ou d'ailleurs, rêve aujourd'hui de s'emparer de ce butin et de ce pouvoir?

Cette hypothèse-là devrait en tout cas nous mettre la puce à l'oreille.

L'Hydro, Manic, etc., sont, pour les Québécois, des symboles inouïs. Ce sont de plus d'énormes instruments de pouvoir économique

et politique, instruments et sources de richesses qui nous appartiennent et qui sont sans doute convoitées par d'autres. Pourquoi ces attaques apparemment systématiques? N'oubliez pas que, pour s'emparer de l'Hydro, il faut d'abord discréditer cette colossale entreprise dans l'esprit des Québécois. Ruiner sa réputation. Nous en détacher psychologiquement, sentimentalement et politiquement. Rendre ainsi davantage possible, devant une opinion québécoise devenue indifférente, la privatisation du réseau.

On va peut-être commencer à obtenir des réponses à ces questions. Quelques personnes ont sans doute sursauté en lisant, dans *Le Devoir* du 23 décembre, la nouvelle suivante. Il s'agit d'une suggestion de l'Association des manufacturiers du Québec: privatiser l'Hydro-Québec, à 49%. C'est, sauf erreur, la première fois qu'on ose aborder l'idée de privatisation. Est-ce le chat qui commence à sortir du sac?

Au moment où j'écris ces lignes, le 5 janvier, la CSN et le Syndicat canadien de la Fonction publique se sont élevés contre ce projet. Cette privatisation ne ferait que «rendre encore plus fragile la structure économique du Québec» a dit le SCFP.

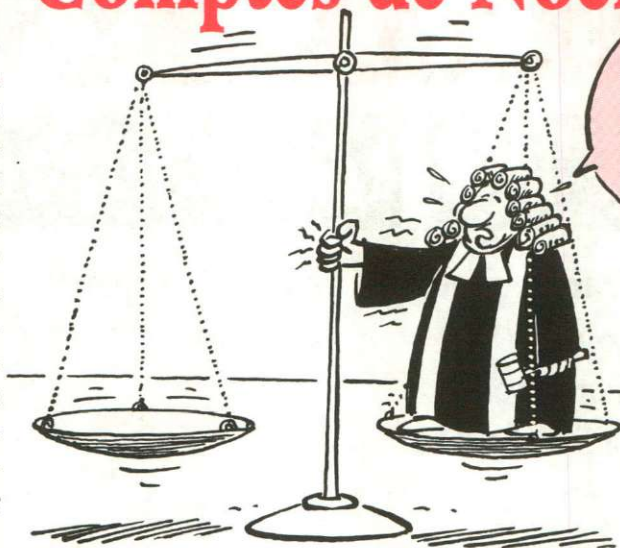
Il paraît qu'Hydro-Ontario connaît aussi présentement des difficultés. Voilà donc deux blocs immenses de capitaux publics qui, pour des raisons diverses, défraient ces temps-ci la nouvelle. J'ignore si le capital privé reluque aussi Hydro-Ontario. Je n'en serais pas surpris. Ce serait logique, vu qu'il a l'oeil sur Hydro-Québec.

Mais au fait, si ces entreprises géantes ne sont pas de bonnes affaires, pourquoi les capitaux privés veulent-ils s'y introduire et, à terme, les contrôler?





## Comptes de Noël



La défense de la veuve et de l'orphelin prend des chemins parfois imprévisibles. C'est ainsi qu'il aura fallu rien de moins qu'un réputé disciple de Thémis pour nous expliquer, avec le plus grand sérieux du monde, qu'un groupe dans notre société était «traité de façon discriminatoire» et qu'en regard des dispositions de la Charte, ses membres seraient victimes d'une injustice flagrante, injustice dont le règlement ne pourrait, semble-t-il, souffrir aucun délai.

Mais que se passe-t-il?

Des enfants seraient-ils maltraités, ou toujours plus nombreux à être pauvres? Des chômeurs auraient-ils encore davantage de difficultés avec la bureaucratie? Des assistés sociaux en auraient-ils assez des brimades et des humiliations causées par les Boubou macoutes de l'aide sociale?

Peut-être. Mais il y a plus grave!

Me Yves Fortier, qui fut, par la grâce de Brian Mulroney, ambassadeur du Canada aux Nations unies, n'était pas sorti de la guerre de la morue dans le Golfe que ses services étaient requis par le Conseil de la magistrature et la Conférence des juges.

Gagnant tout juste et au minimum \$155,000 et quelques broutilles, les 900 juges de juridiction fédérale viennent en effet de se mobiliser pour combattre un gel de leur traitement — à ce niveau, il serait en effet inconvenant de parler de salaire... — annoncé récemment par le gouvernement fédéral. Leur conseiller juridique — à ce niveau, il serait en effet inconvenant de parler d'avocat... — rapportait récemment que cette décision avait frappé les juges «comme la foudre» et les avait rendus «très furieux».

Il ne manquerait plus maintenant que leurs frais de stationnement soient augmentés, comme leurs homologues du Québec en ont été menacés, pour qu'ils descendent dans la rue.

• Sortant de prison, l'homme de 37 ans s'est dirigé vers un restaurant huppé de la Vieille capitale pour se payer un bon repas. Façon de parler, car il n'avait pas un sou pour régler l'addition. Mis aux arrêts sur le champ, il donnait l'Armée du Salut comme adresse aux policiers et était écroué. Comparissant devant un juge qui l'a vertement semoncé sur son comportement antisocial, il fut condamné à \$100 d'amende, payable immédiatement, contrairement à

la pratique qui permet un délai de 30 jours. Incapable de payer, il fut écroué pendant quatre jours de plus. La Couronne explique la chose en indiquant qu'il était un récidiviste et qu'en plus, il n'avait pas d'argent.

• À Terre-Neuve, un ouvrier de 44 ans originaire de l'Ontario a piqué une crise dans un bureau de l'assurance-

chômage et endommagé le mobilier pour une valeur d'environ mille dollars. Le juge l'a vertement semoncé et l'a condamné à trente jours de prison, lui reprochant d'être venu à St. John, «le seul endroit au Canada où il pouvait être sûr de ne pas trouver d'emploi».

• Le ministre Bourbeau est formel: il n'y aura pas de clémence à l'endroit d'une trentaine d'assistés sociaux condamnés par la Cour supérieure et la Cour d'appel à rembourser rétroactivement des prestations d'aide sociale. Les savants juges ont appliqué aveuglément la loi — la Justice n'est-elle pas aveugle? — même si elle contient une incongruité qui a conduit un homme sourd, muet et borgne, vivant de prestations d'aide sociale, à devoir rembourser une somme de \$7000 touchée à la suite d'un accident. (Sans doute cet homme eût-il été l'objet d'égards supplémentaires s'il s'était agi d'un hôtelier ayant accumulé une dette de \$11 millions à l'impôt...)

• Et il y a ce million d'enfants au Canada (un sur six) qui sont considérés comme pauvres. Un sur huit qui vit dans une famille d'assistés sociaux. Un sur neuf qui s'alimente grâce aux banques de nourriture.

Mais tout cela est bien secondaire. Les cartes de crédit des juges sont sans doute chargées depuis que les comptes de Noël sont entrés. Il leur faut les acquitter. Tout de même, n'est-ce pas un grand avantage, quand on est chômeur ou assisté social, que celui de n'avoir pas à se préoccuper de rembourser de cartes de crédit, parce qu'après avoir perdu sa job, sa maison et parfois sa famille, on vous les a retirées, les cartes de crédit?

Quelques jours avant d'être guillotiné, Robespierre s'écriait: «Peuple, souviens-toi que si dans la République la justice ne règne pas avec un empire absolu, la liberté n'est qu'un vain nom!»



# Manifestons

en grand nombre le dimanche 7 février, à Montréal

Rassemblement  
à compter de  
12 heures

Au Parc Lafontaine,  
au coin de  
Calixa-Lavallée  
et de Sherbrooke

Heure de départ:  
13 heures

Lieu d'arrivée:  
Complexe-  
Guy-Favreau

Les coupures à l'assurance-chômage

**IL FAUT  
EMPÊCHER  
ÇA!**

Le projet de loi C-105 constitue une attaque sans précédent aux droits des travailleuses et des travailleurs. S'il est adopté, les personnes qui laissent volontairement leur emploi *sans motif valable* (selon l'employeur) ou qui perdent leur travail pour cause de *mauvaise conduite* (selon l'employeur) n'auraient plus le droit de recevoir l'assurance-chômage. Les employeurs pourraient ainsi exercer des pressions pour augmenter les cadences de travail ou diminuer les normes de santé-sécurité, et les salarié-es auraient peu de choix de refuser sans risquer d'être congédiés. Les victimes de harcèlement sexuel, les bas salarié-es et les personnes qui travaillent dans des conditions éprouvantes pourraient difficilement quitter leur emploi dans l'espoir d'en trouver de meilleurs, car ils ne recevraient plus d'assurance-chômage pendant leur période de recherche d'emploi.

Même si le gouvernement prétend que ces mesures ne visent pas les personnes qui quittent leur emploi en raison de harcèlement, de discrimination, de conditions dangereuses, ces dernières perdront leurs prestations d'assurance-chômage. Et ce sont elles qui devront faire la preuve qu'elles ont laissé leur travail pour ces motifs. Les employé-es qui sont congédiés pour activités syndicales devront également le démontrer. Dans tous ces cas, ces personnes seront privées d'assurance-chômage. Ces mesures entraîneraient l'appauvrissement des travailleuses et des travailleurs, car les personnes qui ne reçoivent plus d'assurance-chômage perdent aussi le droit de recevoir de l'aide sociale. Elles ne seraient admissibles qu'à un prêt du ministère de la Sécurité du revenu. **Au lieu de s'attaquer aux travailleurs et aux travailleuses, le gouvernement conservateur devrait relancer l'économie et créer des emplois.**